

ANDOY-WIERDE



# LE CRESPON

N° 45 - OCTOBRE 2003



**Il faudrait supprimer le carrefour de la Perche**

**François Borsu, bourgmestre de 1958 à 1964**

**Le premier client de M. Borsu aux Comognes**

**Histoire du château de la Perche**

**Le plan de secteur; son impact sur notre village**

**La famille Moncheur, à la Perche, de 1923 à 1944**

**Le père de Louis Michel ...soldat à Andoy**



# SOMMAIRE

<b>Le carrefour de la Perche...un carrefour meurtrier...qu'il faudrait supprimer .....</b>	<b>4</b>
Plaidoyer pour que la Nationale 4 soit rendue moins dangereuse et plus conviviale.	
<b>Le temps des bourgmestres (suite 1) - de 1958 à 1964</b>	
<b>François Borsu .....</b>	<b>12</b>
Le bourgmestre qui lancé l'urbanisation du village.	
<b>Le premier client de M. Borsu aux Comognes .....</b>	<b>19</b>
Georges Billard raconte comment il est venu bâtir à Andoy en 1960.	
<b>Images de chez nous pour demain: le plan de secteur .....</b>	<b>21</b>
L'histoire du plan de secteur et son impact sur notre village. Avec deux cartes en couleur	
<b>La Perche: une cense devenue château .....</b>	<b>34</b>
<b>Une enfance heureuse au château de la Perche .....</b>	<b>36</b>
La vie de la famille Moncheur au château de la Perche de 1923 à 1944.	
<b>Le père de Louis Michel a été soldat à Andoy .....</b>	<b>43</b>

Dans le numéro précédent, nous avons prévu de présenter la carte du village dans les années trente ; ce sera pour la prochaine fois.

Remerciements particuliers à M. François-Xavier Heynen et au journal Vers l'Avenir pour les photos des accidents au carrefour de la Perche !

**Abonnements : quatre euros pour les deux numéros annuels à virer au compte 001 – 2035555 – 86 de l'ASBL Le Crespon, 5100, Wierde**

Trésorier : Marcel Bertrand

Rédacteurs : José Bette et Géo Donnet

Recherche et dépouillement des archives : Albert Delvaux

Mise en page : Etienne Lestrade

Éditeur responsable : Géo Donnet, 17, rue du Vieux Fermier, 5100, Wierde.

Téléphone : 081400685

Numéro dépôt légal – ISSN : 1378 – 5338

# EDITORIAL

## **Plaidoyer pour la sécurité,**

“ La vitesse, ça me tue ” nous exhorte Sophie sur les grands panneaux d’affichage de la campagne actuelle de l’Institut belge pour la sécurité routière (IBSR).

Ralentissez pour Sophie... parce que la vitesse au volant cause seize mille accidents par an. Quarante par jour ! L’IBSR rappelle qu’un accident sur trois est dû à une vitesse excessive ; une diminution de la vitesse d’un seul petit kilomètre par heure réduit de trois pour cent le nombre d’accidents et de cinq pour cent le nombre de blessés graves et de tués.

Constatations qui corroborent notre “ plaidoyer pour la sécurité ” ; en fait, une prière au ministre responsable pour rendre la Nationale 4, cette voie trop rapide qui traverse notre village, moins dangereuse et plus conviviale.

## **Plaidoyer pour la ruralité**

En octobre, Namur a organisé une semaine de la ruralité et une vaste campagne de promotion des haies (avec distribution gratuite d’espèces indigènes). Voilà qui conforte notre “ plaidoyer pour la ruralité ” qui accompagne une petite étude du plan de secteur.

À l’occasion de cette semaine agricole, Pierre Piron (bien connu des lecteurs du Crespon), 41 ans, fermier à Andoy (septante-cinq hectares de culture et d’élevage) a été interviewé dans “ Le Soir ” du 6 octobre. Extrait de cette interview. “ C’est facile d’être agriculteur dans le voisinage de Namur ? ” demande le journaliste. Réponse : “ Il faut continuellement se battre. Je perds chaque année quatre ou cinq hectares, car il y a beaucoup d’opérations immobilières. Mais j’en récupère sur d’autres exploitations qui s’arrêtent. Et puis, j’exploite une soixantaine d’hectares pour d’autres propriétaires. Les superficies sont de plus en plus morcelées. Je suis basé à Andoy et certaines de mes terres sont à quinze kilomètres... ”.

Cet article signale aussi que, dans le grand Namur, il reste cent deux exploitations agricoles sur cinq mille six cents hectares, un tiers de la superficie de la commune ! Mais chaque année, l’urbanisation rogne une soixantaine d’hectares de terres agricoles. Wierde n’est évidemment pas épargné !

## **Le château d’Andoy classé ?**

Lu dans “ Le Soir ” du 13 septembre : “ Jean-Claude Van Cauwenberg, ministre-président du gouvernement wallon, en charge du patrimoine, vient de décider d’entamer la procédure en vue du classement du château d’Andoy ”.

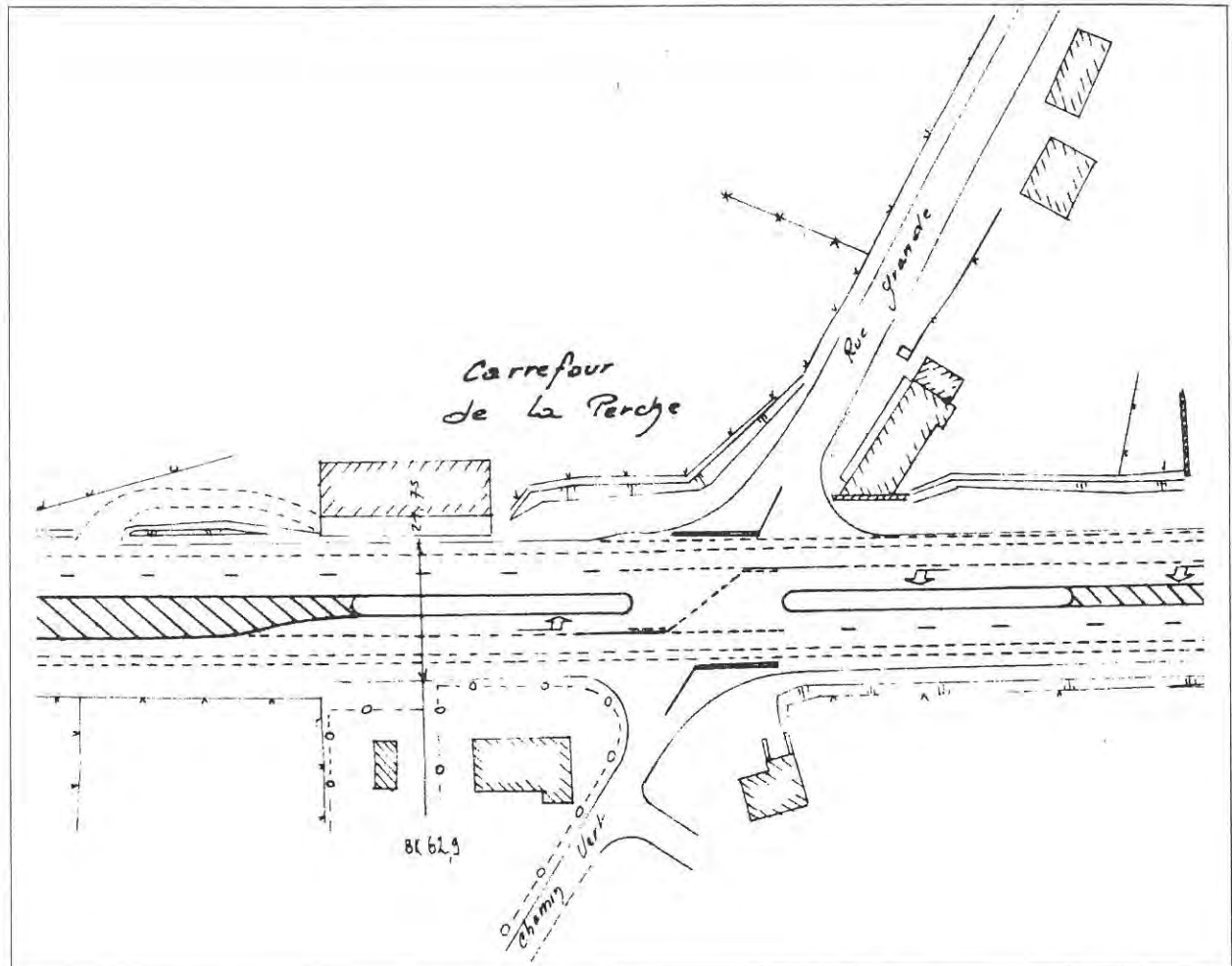
## **Abonnement 2004**

**Hé oui ! Il est déjà temps que vous pensiez à nous verser votre obole !**

**Merci d’avance**

Géo Donnet

# LE CARREFOUR DE LA PERCHE... UN CARREFOUR MEURTRIER... QU'IL FAUDRAIT SUPPRIMER !



## Un accident d'une rare violence

“ Un habitant d'Yvoir tué, une jeune andennaise grièvement blessée. Le carrefour de la Perche à Andoy a été le théâtre d'un accident d'une rare violence ”. Ainsi commençait l'article publié par François-Xavier Heynen, le 2 mai, dans Vers l'Avenir.

L'accident s'est produit le 30 avril vers minuit. Une VW Golf venant de Namur a percuté une Renault Chamade qui traversait la Nationale, de la rue Grande vers la rue du Chemin Vert. La Renault, défoncée sur son flanc droit a été traînée sur une trentaine de mètres, s'est retournée sur le toit et a achevé sa course contre un poteau d'éclairage. Le chauffeur, seul occupant, a été tué sur le coup. Il était facteur des Postes à

Yvoir, avait cinquante-deux ans et était père de deux enfants.

La Golf est restée sur ses roues, mais les pompiers ont dû découper le toit pour dégager les deux occupants coincés et blessés. Le chauffeur, un jeune homme de vingt et un ans, a pu être évacué rapidement à l'hôpital mais la passagère, une jeune fille du même âge, a dû être longuement soignée avant d'être emmenée dans un état jugé préoccupant.

## La colère d'un riverain

Luc Legrain habite à deux pas du carrefour, dans le parc du château de la Perche ; il était dehors au moment de l'accident et a entendu le grondement caractéristique d'un bolide suivi du bruit



*L'état des voitures est témoin de l'extrême violence du choc. Copyright FXHeynen - 2003*

terrible de la collision ; accouru au carrefour, il n'a pu qu'assister impuissant au tragique spectacle.

Exaspéré par ce qu'il appelle " de véritables sauvages de la route " qu'il n'entend que trop fréquemment sur la Nationale, il a exprimé sa colère dans le courrier des lecteurs de Vers l'Avenir. Une lettre très courageuse qui mérite d'être méditée.

" ... J'ai été témoin auditif seulement de l'accident... Nous avons tous eu l'attention attirée par une voiture qui montait à grand bruit (pot d'échappement troué) et à très vive allure la Nationale 4. Étant habitué de voir et d'entendre passer régulièrement surtout la nuit de véritables sauvages de la route qui prennent un malin plaisir à passer le carrefour à fond, je peux estimer que la voiture faisait au bas mot du 150 km/heure (la vitesse est limitée à 90 !), ce qui n'a laissé aucune chance à la personne qui traversait le carrefour. En fait la Golf n'a même pas freiné : elle n'en avait pas le temps vu sa vitesse et le champ de vision du carrefour connu comme étant dangereux. Je regrette que cette vitesse excessive n'ait pas été mentionnée dans votre compte rendu car elle est à la base de tout. Je suis révolté de constater une fois de plus :

- que le conducteur fautif s'en sort presque indemne alors qu'il a tué et blessé gravement d'autres personnes. Il n'aura même aucune sanction ;
- que jamais , en près de vingt ans, je n'ai vu la gendarmerie faire le moindre contrôle de vitesse à ce carrefour très dangereux (ni à celui de Quinaux d'ailleurs) ;
- que tous les contrôles se font toujours là où il

rapporte le plus à l'Etat (devant chez Class Car ou devant chez Citroën... ) ;

- que les contrôles et les décisions de justice visent toujours à pénaliser le conducteur honnête et solvable qui ne présente aucun danger mais jamais les inconscients et les assassins du volant " .

Quelques jours plus tard, le 10 mai, dans le même courrier des lecteurs, le père du chauffeur de la Golf, a réagi vertement à ce procès fait à son fils par, dit-il, " un personnage qui n'a absolument rien vu du drame " et le menace d'un procès en diffamation. Voici des extraits significatifs de sa lettre.

" ...ce personnage...s'est permis des déclarations que nous, parents et amis de Maxime ne pouvons tolérer et encore moins laisser sans réaction. Accuser Maxime d'être un irresponsable et un assassin sans connaître aucune des circonstances du tragique accident est diffamatoire et grave, mais qui plus est, juger et condamner péremptoirement l'est encore davantage.

Plutôt que d'accorder foi aux impressions et sentiments purement subjectifs d'un riverain non-témoin oculaire des faits, il convient tout de même de rappeler, et ceci est incontestable, que la malheureuse victime était débitrice de priorité et de passage, tandis qu'il est acquis que l'éthylotest (alcotest) auquel Maxime s'est soumis s'est révélé absolument négatif, tandis enfin qu'aucune relation causale n'est démontrée entre vitesse prétendument excessive et les conséquences de l'accident... " .

Il appartient à chaque lecteur d'apprécier la pertinence des arguments et nous laisserons évidemment à la justice (les débats risquent d'être longs) le délicat partage des responsabilités de chacun des acteurs du drame...mais, rien ne nous empêche de considérer cet accident comme représentatif de la dangerosité du carrefour de la Perche... et d'oser quelques réflexions.

### **Imaginons les conditions de l'accident**

Ce carrefour est situé juste derrière une crête qui empêche la vision lointaine des véhicules venant de Namur ; pour un chauffeur venant de la rue Grande la vision est encore réduite par les buissons qui décorent la bande centrale. La centaine de mètres entre la crête et le carrefour est parcourue en quatre secondes par un véhicule roulant à 90 kilomètres/heure (c'est la vitesse tolérée à cet endroit) ; à 120 km/h ce temps est réduit à trois secondes !...

Imaginons donc la scène. C'est la nuit mais le carrefour est bien éclairé. Le chauffeur de la Renault s'arrête au stop de la rue Grande, regarde à gauche, la route est vide ; il s'engage jusqu'au milieu du carrefour, s'y arrête pour contrôler si rien n'arrive de la droite et se relance pour traverser. S'il a le malheur d'hésiter une ou deux secondes (c'est court deux secondes...) il prend alors un risque mortel dont il n'est pas conscient.

Pour le jeune chauffeur de la Golf, la tentation est forte de libérer la puissance et la nervosité des chevaux qu'il a sous le capot. Tout l'y incite : bien éclairée, bien dégagée (à part un " lambin " qu'il double en trombe au bas de la côte, lambin qui s'arrêtera comme témoin quelques instants plus tard !) la Nationale 4 est une autoroute. Le carrefour de la Perche n'est pas indiqué comme tel : il y a bien un rétrécissement de la chaussée qui s'amorce dans la montée et un panneau bleu, assez discret, qui indique l'approche de rues latérales...mais la vitesse reste permise ; un panneau rappelle 90 km/h à deux pas du carrefour. Alors...Il faudrait qu'il soit extrêmement attentif et qu'il ait une réaction fulgurante pour éviter un obstacle sur le carrefour !

Inattention, inconscience du danger, insou-

ciance, ivresse de la vitesse : péchés de jeunesse ? Mais péchés mortels.

De toutes façons, l'état de la victime et de sa voiture et la violence du choc laissent rêveur... La vitesse est de toutes manières en cause ; la démonstration est simple : si la vitesse des véhicules est nulle le risque de collision est réduit à zéro ! Il faudrait obliger les constructeurs à graver sur chaque tableau de bord, bien en évidence : " La vitesse nuit gravement à la santé ; la vôtre et celle des autres ".

Deux évidences concluent ces réflexions :

1. Le carrefour est si malencontreusement placé qu'il est impossible de le traverser avec un minimum de sécurité et que la seule bonne solution est de le supprimer ;
2. Il faut réduire la vitesse sur la Nationale 4 dans la traversée de Wierde.

### **Les autres accidents, trop nombreux, hélas !**



*L'accident du 17 juin au carrefour de la Perche.*

Un autre accident est également significatif : celui du 17 juin dernier. Il était 10 heures 20. Une VW Polo, avec deux personnes à bord, venant de Namur, a percuté le flanc gauche d'une Peugeot 206 sortant de la rue du Chemin Vert. Les trois acteurs du drame, blessés, ont été emmenés à l'hôpital. Le chauffeur de la Peugeot, un homme de quatre-vingt-deux ans, qui était seul à bord, est décédé dans l'après-midi. La relation de ce nouvel accident qui démontre que le carrefour de la Perche est aussi meurtrier dans un sens que dans l'autre a été publiée dans Vers

l'Avenir le 18 juin.

Ces deux accidents sont les plus récents ; mais il y en a eu beaucoup d'autres. Marcel Bertrand, qui tient une chronique des événements du village, a relevé à travers les extraits de presse, rien que pour ce carrefour, une vingtaine d'accidents depuis 1988, faisant vingt-huit blessés et quatre tués.

Depuis 1988 ! Et rien que pour la Perche ! Mais le carrefour de Quinaux n'est pas moins meurtrier et... de nombreux drames ont, en quelques dizaines d'années, jalonné la Nationale 4 sur tout son parcours dans la traversée de Wierde.

## Une lettre au ministre

Pour ne pas rester sans réaction devant cette hécatombe, je me suis permis, au nom des riverains et des futures victimes probables, de demander au ministre responsable (Monsieur Daerden, ministre des Travaux Publics) de remédier à cette situation calamiteuse. Voici le texte de cet appel au secours.

Monsieur le Ministre,

Deux accidents mortels viennent de mettre cruellement en évidence l'extrême dangerosité du carrefour de la Perche à Andoy. Deux accidents qui s'ajoutent à une liste déjà trop longue (vingt-huit blessés et quatre tués depuis 1988...dans ce carrefour seulement...). Vous trouverez les comptes rendus des deux accidents récents en annexes A et B, extraits du journal *Vers l'Avenir*.

Ce carrefour est situé derrière une crête qui empêche la vision lointaine des véhicules venant de Namur et cette absence de vision suffisante, réduite encore par les arbustes de la bande centrale, ne laisse que quelques secondes au téméraire qui ose risquer la traversée de la Nationale 4.

De plus, à cet endroit, les vitesses sont souvent excessives. Et à cet égard, il nous semble qu'il existe un grave malentendu : les usagers considèrent la Nationale 4, dans la traversée de Wierde, comme une autoroute. Le tronçon Courrière-Wierde bien qu'appartenant au réseau interurbain (RESI) mais n'ayant pas reçu tous les aménagements requis ressemble

effectivement plus à une autoroute qu'à une voie urbaine. C'est l'origine du malentendu !... Les routes du réseau interurbain, censées admettre tous les types d'usagers et assurer le confort des riverains, auraient dû être aménagées de manière à satisfaire vraiment ces deux ambitions. On est loin du compte !

Les habitants de Wierde et les futures victimes probables vous seraient donc reconnaissants de remédier à cette situation mortifère.

Nous vous proposons quatre mesures.

### 1. Supprimer le carrefour de la Perche

Étant donné sa situation malencontreuse, l'impossibilité d'obtenir une sagesse suffisante des incurables "speedaholics" (drogués de la vitesse) et le nombre important de morts et de blessés que l'on y a déjà déploré, ce carrefour restera meurtrier quels qu'en soient les aménagements. **Il nous semble pouvoir être considéré comme une zone à haut risque** et il est donc urgent et impérieux de le supprimer, c'est-à-dire d'y empêcher par des obstacles matériels la traversée de la Nationale 4. La circulation d'un village à l'autre pourrait être déviée vers deux ronds-points situés en contrebas de la crête litigieuse.

### 2. Limiter la vitesse sur le tronçon de la Nationale 4 qui traverse le village

Il ne suffirait pas d'y placer des panneaux : la plupart ne les respectent plus et les contrôles policiers sont quasiment inexistantes. Des aménagements comparables à ceux d'Erpent ou de Bouge devraient être envisagés. Comme ces deux anciens villages, Wierde est aussi un quartier de la ville, identiquement urbanisé ; une urbanisation qui ne cesse d'ailleurs de s'amplifier.

### 3. Sécuriser les accès des rues du village à la Nationale.

Les rues du village débouchent directement sur une voie rapide ce qui rend le passage d'une circulation à l'autre souvent fort périlleux. Il y aurait donc lieu d'aménager des bandes d'entrée et de sortie (même très courtes) à chaque

rue. À moins que quelques ronds-points ne permettent de résoudre ce problème en même temps que celui de la régulation de la vitesse.

#### 4. Permettre une meilleure cohabitation des différents types d'usagers sur la Nationale

La piste cyclable actuelle n'offre qu'une sécurité dérisoire aux cyclistes vulnérables frôlés par des bolides. Rien n'est prévu pour les piétons. Et traverser la Nationale pour, par exemple, accéder aux arrêts de bus est chaque fois une aventure périlleuse.

Il nous a semblé utile de rappeler les projets antérieurs ; vous les trouverez en annexe.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de rendre, par ces mesures, dans un proche avenir, ce tronçon de la Nationale 4 moins dangereux et plus convivial, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

À cette lettre, étaient jointes trois annexes ; les deux premières donnant les comptes rendus des accidents du 1<sup>er</sup> mai et du 17 juin, la troisième rappelant les projets et les aménagements antérieurs ; cette annexe était un résumé du texte ci-dessous.

En fait, ce que nous demandons, c'est que la philosophie du projet de la CCAT de 1985 (rappelé dans cette annexe) soit enfin prise en considération !

Ma requête a été bien accueillie au cabinet de M. Daerden ; qui m'a signalé, dans son aimable accusé de réception : " J'ai demandé aux services compétents de mon administration de m'adresser un rapport sur les problèmes que vous exposez. Je ne manquerai pas de vous informer du suivi qui lui sera apporté ".

#### La Nationale 4 à Wierde... Inquiétudes, projets et aménagement antérieurs

Depuis sa modernisation en 1963 la Nationale

4 à Wierde est un sujet de polémique ! Par exemple, en 1967, un échange de courrier a lieu entre Monsieur de Jamblinne (alors bourgmestre de Wierde) et l'administration des routes sur le danger existant au carrefour de la Perche. Sans résultat immédiat apparent !

Puis on est passé de trois à quatre bandes...

En 1983, une solution extrême est conçue par l'administration des routes : un tunnel sous chaque carrefour (Quinaux et la Perche) et une berme centrale de quarante-cinq centimètres de hauteur entre Jambes et Quinaux ! La section locale du parti Ecolo (en la personne de Francis Giot) s'oppose énergiquement à ce projet dantesque : " Ecolo réclame un aménagement tenant compte de la présence des maisons d'habitation toujours plus nombreuses et d'activités industrielles, commerciales et tertiaires. La Nationale 4 doit pouvoir être traversée, à chaque carrefour, en toute sécurité... Le projet présenté par l'administration des routes et soutenu par le ministre des Travaux Publics et par le conseiller communal Dulieu ne répond pas à ces exigences. En effet, la construction de tunnels ne ralentit pas le trafic, ne facilite la traversée qu'aux carrefours supprimés, réduit la sécurité (à cause de l'augmentation de la vitesse) à tous les autres

L'ADMINISTRATION DES ROUTES PREVU LE CREUSEMENT DE TUNNELS AU CARREFOUR DE LA PERCHE ET DE QUINAUX.  
LE COLLEGE ECHEVINAL DE NAMUR DOIT REMETTRE SON AVIS PROCHAINEMENT.  
**ECOLO DIT :**

**"NON AUX TUNNELS !..**

**POURQUOI ?**

#### **ACCELERATION DU TRAFIC**

- D'OU :
- DANGER POUR LES RIVERAINS
  - ACCES ENCORE PLUS DIFFICILE AUX ALENTOURS DES TUNNELS PREVUS (exemple : la sortie du zoning industriel)
  - RISQUE DE FREQUENTATION MOINDRE DU COMMERCE LOCAL.

#### **LA SOLUTION RAISONNABLE ET PEU CÔUTEUSE POUR TOUS**

- DES FEUX ROUGES A QUINAUX ET A LA PERCHE
- AVEC DES LIMITATIONS PROGRESSIVES DE VITESSE
- AVEC UN FEU ROUGE D'AVERTISSEMENT (comme au Sarma à Jambes) AVANT LE CARREFOUR DE QUINAUX (dans le sens Marche-Namur)

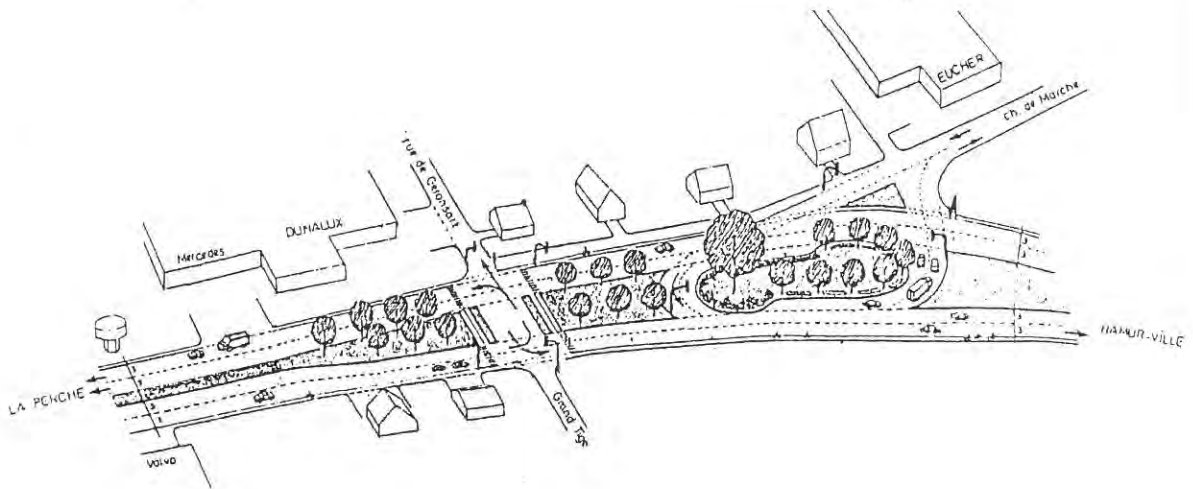
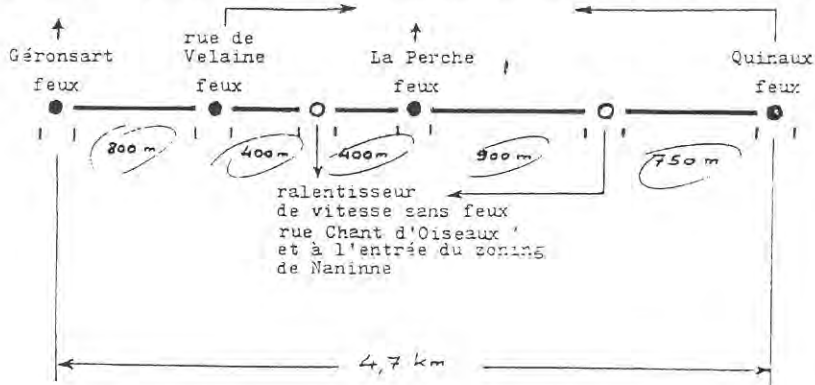
Vous pouvez marquer votre opposition aux tunnels en écrivant au Collège échevinal, Hôtel de Ville, Rue de Fer, 5000 NAMUR. Vous pouvez également contacter :

- Angelo BERRI, rue Montagne Ste-Barbe, 108 5100 JAMBES ☎ 081 / 20 43 87
- Francis GIOT, rue des Vieux, 14 5140 NANINNE ☎ 081 / 40 11 62
- Philippe PIRLOT, rue de Jausse, 242 5141 WIERDE ☎ 081 / 40 12 55

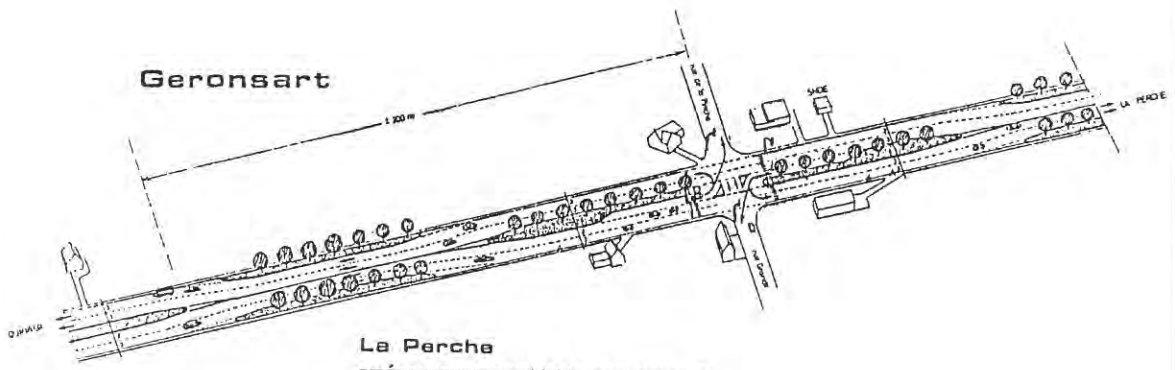




PLAN ELABORE PAR LA C.C.A.T., la Commission Circulation et le groupe schéma Directeur de la Ville de Nanur



**Geronsart**

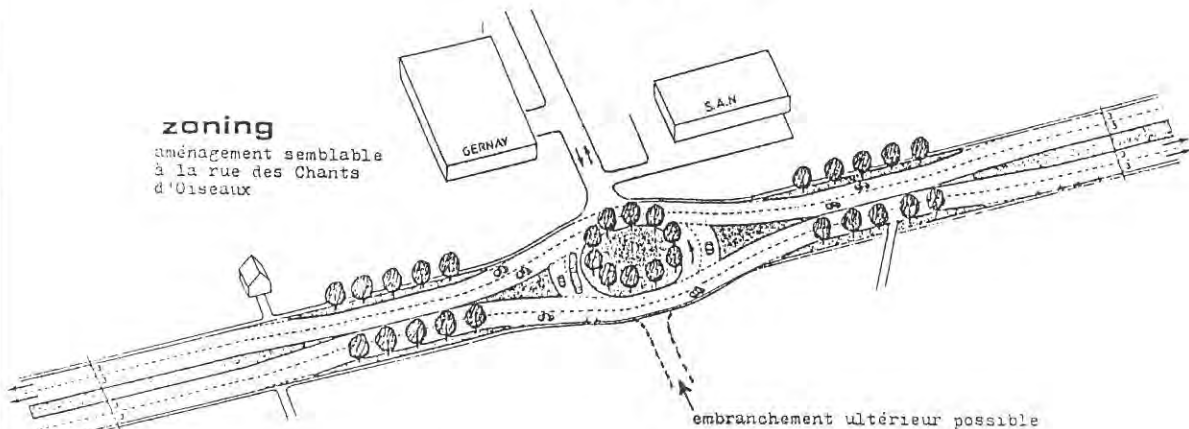


**La Perche**

aménagement semblable pour Quinaux et rue de Velaine

**zoning**

aménagement semblable à la rue des Chants d'Oiseaux



Dessins des projets d'aménagement de la CCAT.

carrefours et rend dangereuse l'insertion des riverains dans le trafic...". Une vaste campagne d'information des habitants d'Andoy, Erpent, Naninne et Wierde est organisée. Une page spéciale du journal Ecolo et des affiches sont distribuées...

En fait, Ecolo demande l'application du projet établi en 1985 par la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire (CCAT), projet dont voici la philosophie : "La sécurité doit être assurée en priorité. Elle peut être obtenue par un ralentissement de la vitesse des usagers... Le trafic de transit automobile et de pénétration doit se faire prioritairement par l'autoroute. **L'aménagement de la Nationale 4 depuis Sart-Bernard jusqu'à Jambes doit être considéré en fonction de la vocation urbaine de cet axe de service. Il doit comporter des solutions diversifiées à chaque carrefour et veiller à donner à cette voie de desserte un aspect de boulevard plutôt que d'autoroute urbaine.**

À partir de Sart-Bernard, de très nombreux riverains débouchent sur la Nationale 4 depuis des immeubles ou des rues adjacentes. De nombreux commerces et autres activités s'y exercent. Les aménagements doivent donc faciliter les multiples échanges quotidiens qui s'y déroulent.

La commission demande :

- qu'à Courrière, la signalisation soit adaptée pour diriger le trafic sur Namur par l'autoroute bientôt élargie ;
- que depuis Quinaux, les carrefours successifs soient équipés de feux tricolores ou de ronds-points créant ainsi une suite d'interruptions à l'élan des usagers ;
- que ces équipements soient intégrés dans un remodelage complet de la voirie incitant au ralentissement en changeant la présentation des lieux, avec par exemple, présignalisation, bornes lumineuses, ralentisseurs, léger rétrécissement de bandes de circulation, larges refuges centraux gazonnés d'une hauteur maximum de quinze centimètres, îlots, zones de manœuvres protégées, plantations de hautes tiges, pistes

cyclables et trottoirs surélevés".

Des plans correspondant à cette philosophie ont été établis par l'architecte J.M. Gillon. Une copie en est donnée ci-dessous.

Le 9 avril 1986, le collège échevinal de Namur, négligeant ces recommandations, a rendu un avis favorable pour la construction d'un tunnel au carrefour de Quinaux, mais heureusement le ministère de l'Aménagement du Territoire de la Région Wallonne a refusé le permis de bâtir.

La traversée de Wierde a été aménagée dans son état actuel en 1993 (Erpent-La Perche) et en 1996 (La Perche-Quinaux). **Aménagement qui donne une priorité excessive à la voie rapide de pénétration au détriment de la sécurité ; aménagement qui n'a guère tenu compte ni des projets très intéressants de la CCAT ni des inquiétudes des riverains mises en évidence par Jacky Marchal (voir encadré ci-contre)**

G. Donnet

#### Post-scriptum :

Au moment de conclure cet article, la presse nous apprend que M. Bert Anciaux, notre ministre fédéral de la mobilité propose une modification globale des limites de vitesse : on passerait de 50 à 30 km/h dans les agglomérations et de 90 à 70 km/h sur les grands-routes et les voies secondaires ! Voilà qui conforte nos propositions pour la Nationale 4 mais... qui reste un vaste sujet de polémiques. Sujet débattu, avec une certaine passion, lors de l'émission "Controverse" sur RTL le dimanche 21 septembre. D'autre part, notre ministère wallon compétent (le MET) vient de publier une liste des cent quarante sites à haut risque de la Région. Ces sites sont déterminés en fonction d'un "indice de dangerosité" qui tient compte notamment de la densité du trafic et du nombre d'accidents ayant provoqué des victimes. Le carrefour de la Perche n'y figure pas !

Jacky Marchal, alors conseiller communal de Namur, a écrit un avis intéressant au courrier des lecteurs de Vers l'Avenir, le 9 avril 1986. En voici le texte.

*"L'aménagement de la Nationale 4 suscite de vives inquiétudes. Aussi chaque problème, chaque tronçon, chaque carrefour doit faire l'objet d'un examen minutieux en pleine connaissance de cause. Ceux qui préconisent l'établissement d'une trémie au carrefour de la Perche connaissent mal les problèmes à cet endroit.*

*Le carrefour proprement dit est précédé d'un autre constitué par la Nationale 4, la rue du Quinque et la rue du Fort d'Andoy ; il dessert quelques deux cents habitations. L'établissement d'une trémie, même raccourcie, rendrait périlleuse l'entrée de la rue du Fort d'Andoy en venant de Namur comme la sortie de la rue du Quinque vers Namur. En effet, la vitesse des véhicules se trouvera accrue au débouché de la trémie et rendra dangereuse toute manœuvre .*

*J'ai eu personnellement de nombreux contacts avec les habitants des quartiers concernés et des riverains de la Nationale 4. Tous sont convaincus qu'une trémie à la Perche compromettra davantage leur sécurité. Seuls, quelques habitants de la rue Grande et du chemin Vert ont, mais en méconnaissance de cause semble-t-il, signé une pétition pour la création d'un tunnel. Je crois donc exprimer le souhait d'une large couche d'habitants d'aménager la Nationale 4 en voie suburbaine, limitant ainsi de façon naturelle la vitesse des usagers.*

*Nombre d'habitations sont construites ou en cours de construction au long de la Nationale 4 et l'urbanisation d'Andoy se poursuivra dans les prochaines années. La circulation automobile doit donc être canalisée et ralentie dans un environnement de qualité tant pour les usagers que pour les riverains. Seul, l'aménagement qui est proposé à la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire par MM. Toint, Gillon et Vandeput présente ces avantages. J'estime donc que l'avis des usagers directement concernés, à savoir les habitants eux-mêmes, est primordial. Personne ne comprendrait que d'aucuns, non-usagers de ce tronçon de la Nationale 4, remettent en cause les avis rendus et les motions prises par la CCAT et proposent à l'autorité communale d'établir un ouvrage d'art qui ne ferait qu'accroître l'insécurité des habitants alors que des solutions alternatives rencontrent l'assentiment de tous".*



*À Courrière, l'ancienne Nationale 4 reste le témoin de ce qu'elle était dans la traversée de notre village il y a cinquante ans !...Nostalgie !*

# LE TEMPS DES BOURGMESTRES

(suite 12)

## De 1958 à 1964 : François Borsu

### Un banquier comme bourgmestre

Après un magasinier (Désiré Dispaux), un fermier (Gustave Culot), un journaliste (Jean de Moreau) et un jardinier (Ernest Pirmez), c'est un banquier qui devient, en 1958, bourgmestre de Wierde.

Il a la politique en horreur, son activité professionnelle (intense, ô combien !) ne lui laisse guère de temps libre, et voilà qu'il accepte, Dieu sait pourquoi, de prendre les rênes d'une commune qu'il connaît à peine. Comment les candidats venus solliciter sa participation sont-ils parvenus à le convaincre de mettre son nom sur leur liste ?

La réponse est peut-être donnée par la person-

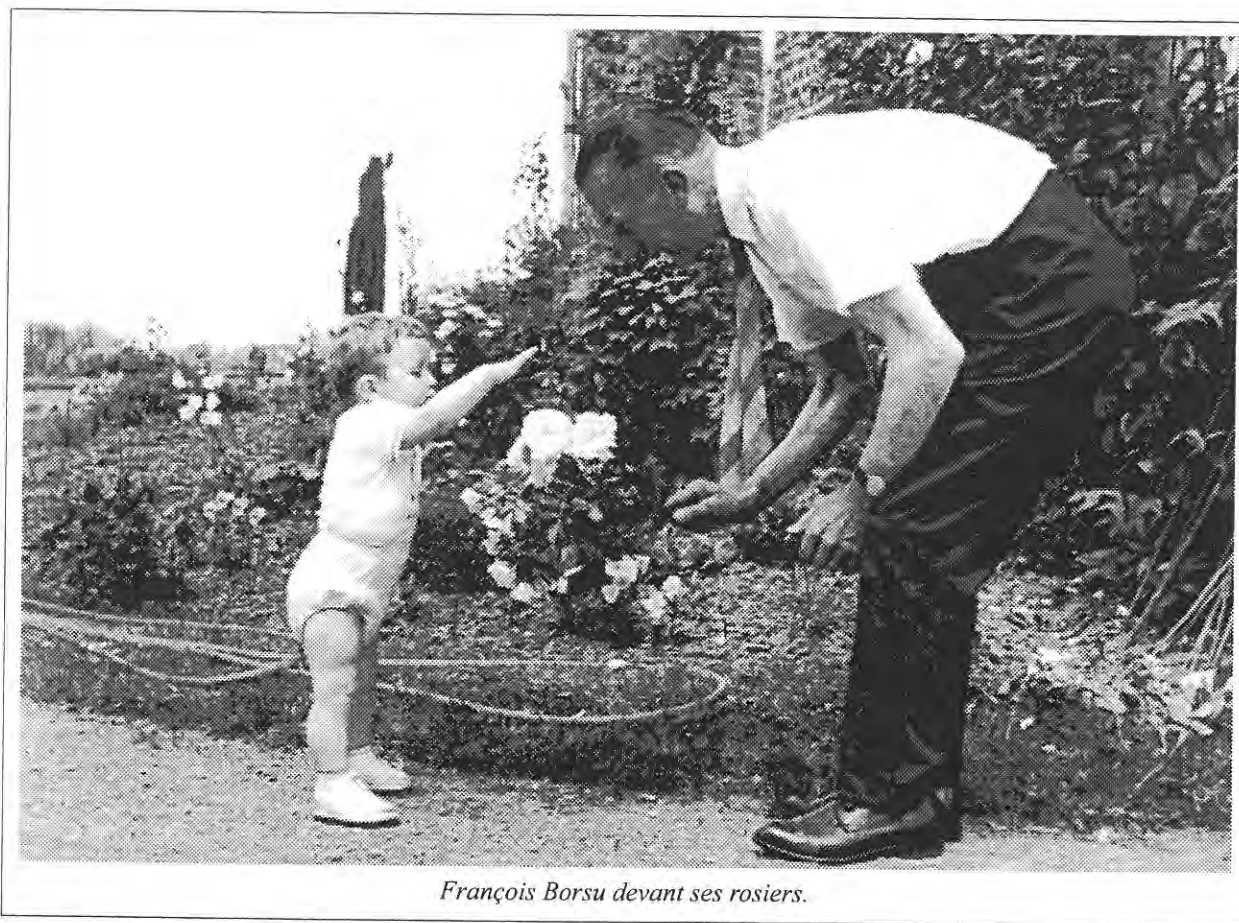
nalité même de l'intéressé : chrétien convaincu et soucieux de vivre les valeurs qu'impliquait cette conviction, aimant les risques et les responsabilités mais conscient du surcroît de travail que cette charge représentait, il aura sans doute accepté " pour être utile ", " pour servir ". Comme il l'a fait pendant la guerre, dans la Résistance.

Quand il succède à Ernest Pirmez, en janvier 1959, François Borsu a cinquante-six ans (il est né à Huy le 26 mars 1902) ; son épouse, Anne-Marie Allard est de quatre ans son aînée. Curieusement, elle a comme lui, sept frères et sœurs. Si bien que leurs quatre enfants (Françoise, Jean-Marie, Jacques et André) auront quatorze oncles et tantes, sans compter les épouses et les maris... Imaginez le nombre de cousins !



*François Borsu devant le château de la perche vers 1960.*





*François Borsu devant ses rosiers.*

Le jeune banquier a épousé, en 1931, la fille aînée du juge de paix de Florennes (une des premières diplômées de l'école sociale) et les jeunes mariés ont d'abord habité au bord de la Meuse à Ben Ahin ; en 1947, ils ont émigré à Namur à l'ouverture du second siège de la banque et en 1952, ils ont découvert, aimé et acheté le domaine de la Perche. Leur domiciliation dans la commune de Wierde date du 16 août. Ce n'était pas vraiment un château, mais cette vaste maison entourée d'un grand parc, où il prenait plaisir à prendre soin des arbres et des fleurs, en avait fort l'allure.

En 1972, leur âge et leur état de santé ont amené Monsieur et Madame Borsu à déménager. Ils ont laissé le domaine de la Perche à leur fils Jacques pour terminer leur vie dans un appartement à Jambes puis dans une séniorie à Ottignies où François Borsu est décédé en 1980.

## **Naissance et développement d'une banque**

Notre bourgmestre était donc un banquier. Mais de quelle banque ? ... La banque Borsu, simplement, dont voici l'histoire.

Lors de son mariage, Louis Borsu, le père de François, a racheté la charge d'agent de change de Monsieur Mansion à Huy et abandonné sa profession d'avocat. Actif et entreprenant, il a rapidement augmenté ses activités et en 1868 cette agence est devenue le Comptoir de Change Borsu. Ensuite, ses activités se diversifiant grâce à ses meilleurs clients, il a fondé avec des amis le Comptoir de Change et d'Epargne. Après la guerre 14-18 et avec les capitaux de notables, ils ont fondé le Comptoir Mobilier et le Comptoir Foncier.

C'est vers 1925 que Louis Borsu, voyant son fils aîné (également prénommé Louis) entrer au couvent (chez les Dominicains), demanda à son deuxième fils, François, d'abandonner ses études d'ingénieur à l'institut Gramme à Liège pour le seconder à la banque. François accepta volontiers par respect filial, mais garda toute sa



Comme son nom ne l'indique pas l'agent de change était, d'après le Petit Robert, " un officier ministériel et commerçant jouissant du monopole de courtage des opérations portant sur des valeurs mobilières... ; fonction assurée maintenant par les sociétés de Bourse... " .

vie au fond de lui le regret d'avoir abandonné ses études d'ingénieur.

Mais Louis ne resta que peu de temps au couvent et rejoignit son frère à la banque où il se spécialisa dans les opérations de bourse.

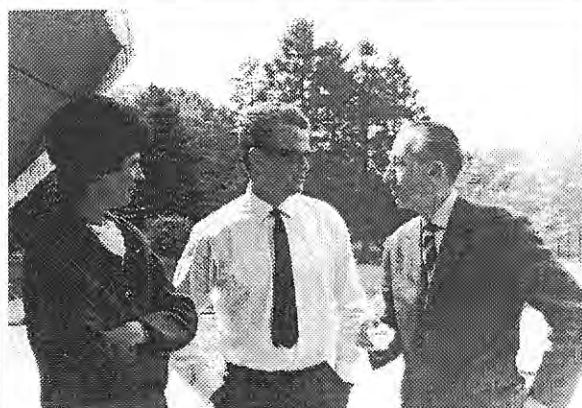
François conserva la responsabilité de l'organisation générale et des autres services ; autodidacte, intelligent, courageux et enthousiaste, il devint rapidement très compétent et très actif dans son nouveau domaine.

En 1935, lors de la loi sur la réforme bancaire, ils transformèrent les Comptoirs en Banque Borsu et Cie (société en commandite simple). Entre les deux énormes crises qui ont secoué le monde (le krach de Wall Street en 1929 et la guerre 40-45) la banque Borsu prit un développement considérable et absorba le Comptoir Agricole de Namur ; en 1947, un second siège fut établi à Namur, boulevard Melot. En 1952, pour faciliter une augmentation de capital, ils changèrent la Banque Borsu et Cie en Banque Borsu S.A.

Les agriculteurs étant des clients importants de ce type de banque, pour les servir huit agences furent installées dans la région : à Hannut, Havelange, Ciney, Andenne...

L'activité de François Borsu ne s'est pas limitée pas à la gestion de sa seule banque : il a participé à la création de la Commission Bancaire nationale et a été administrateur de plusieurs autres institutions bancaires (la Banque Commerciale de Liège notamment, fondée par un de ses beaux-frères).

En 1974, la Banque Borsu a fusionné avec la Banque Nagelmackers et en a perdu son nom.



*De gauche à droite: Anne Bilande, son mari Jacques Borsu et François Borsu en 1965.*

Puis, en 1980, 81... 90... diverses fusions ont eu lieu avec des institutions belges et étrangères... Actuellement, les sièges et agences de la Banque Borsu appartiennent à la Delta Lloyd...

## Les élections de 1958

Il faut d'abord signaler que, gravement handicapé, Ernest Pirmez a été dans l'incapacité d'assumer complètement son mandat (il a présidé son dernier conseil le 24 novembre 1957) et que c'est Marcel Bertrand, premier échevin, qui a assuré l'intérim jusqu'au 28 décembre 1958.

Pour les élections du 12 octobre 1958 il y avait quatre cent quarante et un votants (437 votes valables).

Deux listes regroupaient quatorze candidats. La liste No 1 comprenait : Joseph Guillaume, Arthur Thiry, Louis Guillaume, François Borsu, Auguste Warnier, Marcel Peeters et Gabriel Petit ; la liste No 2 : Aimé Guillaume, Nestor Tousseint, Octave Hastir, Théophile Detilleux, Pierre Dispaux, Firmin Degives et Victor Hastir.

Quatre sièges ont été attribués à la liste No 1 et trois à la liste No 2 et c'est François Borsu qui a remporté le plus de suffrages.

Le nouveau conseil a été installé le 4 janvier avec la composition suivante. Bourgmestre : François Borsu (administrateur de banque, Andoy, 1902) ; échevins : Arthur Thiry (magasinier, Wierde, 1904) et Joseph Guillaume (mineur, Andoy, 1905) ; conseillers : Louis Guillaume (en pratique appelé Marcel, employé, Andoy, 1917), Aimé Guillaume (employé,

Andoy, 1928), Victor Hastir (cultivateur, Andoy, 1924) et Pierre Dispaux (menuisier, Andoy, 1927). Comme le voulait la tradition le premier échevin a pris en charge les travaux publics et le second, l'enseignement et l'état civil.

Il n'y a pas eu de changement au cours de ce mandat.

En 1964, ayant fait un maximum pour sa commune pendant six ans, François Borsu n'a pas souhaité prolonger son mandat, ses activités professionnelles étant toujours plus prenantes.

## **La commune au temps de François Borsu**

### **Les lotissements**

François Borsu a laissé le souvenir du bourgmestre qui a initié l'urbanisation du village. Dès son élection, en bon banquier, il s'est attelé à l'amélioration des finances communales qui en avaient un urgent besoin ; une bonne solution, à long terme, était d'attirer des contribuables sur le territoire de la commune ; commune qui possédait des terrains... dont il a organisé la vente. Sa politique était de vendre à un prix très attractif mais par petites parcelles et avec l'obligation de bâtir dans les trois ans pour empêcher la spéculation ; il ne s'agissait pas de faire des bénéfices à court terme (les frais de lotissement seront à peine couverts par les bénéfices de la vente) mais de domicilier à Wierde de nombreux contribuables : un rendement annuel et durable ! Évidemment les lotissements privés devaient être favorisés pour aboutir au même résultat.

Nous nous limitons dans cet article aux actions entreprises au cours du mandat de M. Borsu ; tous les lotissements seront complétés à partir de 1965 par M. de Jamblinne dont nous évoquerons le mandat et l'action dans le numéro suivant. Les informations données ci-dessous proviennent exclusivement des comptes rendus des conseils communaux !

### **Les Comognes d'Andoy**

Il s'agit d'un ancien lieu dit... "Comogne" signifiant simplement "bien communal".

Le 21 mai 1865 le conseil communal (présidé à

l'époque par Jean-Joseph Jacques qui assurait l'intérim entre Léopold et Alphonse de Moreau) a décidé de partager cette Comogne en quatre-vingt-cinq lots et de les louer aux ménages d'Andoy.

*Vu la demande des habitants d'Andoy tendante à partager une partie des terrains communaux situés en cette section et contenant 11 hectares 4 ares 50 centiares...*

*Considérant que ce terrain défriché en 1835 est encore dans un très mauvais état de culture parce qu'il est situé sur un sol extrêmement pierreux*

*Considérant que les habitants d'Andoy ont été et sont encore d'un commun accord de ne pas prendre part à aucune adjudication publique, tentée ou à tenter par l'administration communale*

*Considérant que la mauvaise qualité du terrain, en partie montagneux, les grands frais que demande sa culture, l'extrême difficulté de l'amender au moyen de chevaux et sa situation hors limites, tout démontre qu'il ne s'y trouvera aucun amateur étranger*

*Considérant que les gens d'Andoy demandent que le terrain soit divisé en petits lots, sans doute plus faciles à améliorer, et qu'on les leur loue de gré à gré, une portion à chaque ménage qui en paiera un prix raisonnable*

*Par ces motifs, décide qu'il y a lieu de maintenir un avis favorable...*

Ce compte rendu est intéressant parce qu'il nous renseigne sur la superficie et l'état de ce terrain ; on n'y mentionne pas la petite carrière de pierres qui y existait alors !

Cent ans plus tard, les parcelles des Comognes n'intéressent plus guère les gens d'Andoy : sept seulement ont été louées en 1960 ; déjà, en 1942, l'adjudication n'avait attiré que vingt-deux locataires...

La question de la vente de parcelles aux Comognes a été amorcée en novembre 1957 par cinq propriétaires dont la maison était bâtie sur du terrain communal : Marie Oger, Julia Oger, Maria Hastir, Théodule Gérard et Jules Fondaire sollicitaient l'achat du terrain sur lequel était construit leur bâtiment et d'un jardin en supplément. Le conseil avait marqué son accord, mais l'affaire avait traîné et ces ventes ont été finale-

ment englobées dans le plan général de lotissement présenté par le bourgmestre le 27 décembre 1959.

Une première section de réalisation du programme est décidée pour l'exercice 1960. Cette section comprend le terrassement des nouvelles routes (dans la boucle partant de part et d'autre du chemin de Limoy et encadrant les deux parcelles en cours de vente à la veuve Pirmez-Oger et Maria Hastir ainsi que les parcelles 1 à 14) et la vente des emplacements ainsi accessibles (1 ha 92 au prix de 15 francs le mètre carré).

Le 5 juin 1960 le bourgmestre expose son intention de dénommer les artères de ce nouveau quartier "avenue des mélèzes, peupliers, cytises, marronniers et autres dénominations de ce genre". À ce sujet M. Louis Guillaume fait remarquer que son point de vue serait de donner à ces rues les noms des victimes de la guerre ; mais le bourgmestre propose d'appliquer ces noms à de nouvelles artères à créer au centre du village et de conserver un caractère spécial aux rues du nouveau quartier...

Le 31 juillet 1960 il fait part de la vente de deux emplacements (il doit s'agir de MM. Billard et Gérard !...) Le 24 septembre 60, on décide des prescriptions supplémentaires au plan d'aménagement : " Dans les zones d'habitation, les constructions ne pourront être autorisées que le long des voiries existantes et équipées en revêtement, distribution d'eau et d'électricité...".

Le 13 décembre 1960, devis de la S.N.D.E. (société nationale des eaux) qui demande 195.000 francs pour le placement de la conduite d'eau aux Comognes.

Le 6 mai 1961, le bourgmestre signale que les formalités administratives sont en cours au sujet de l'extension du réseau de distribution d'eau.

Le 7 août 1961, le prix de vente des emplacements passe à 30 francs le mètre carré pour les lots No 26 à 32, 77 à 81, 16 et 53.

Le 10 décembre 1961, le bourgmestre signale que la S.N.P.P.T (la petite propriété terrienne) est décidée à acheter 11 emplacements au prix moyen de 22 francs...

Le 30 juin 1962, le conseil décide que sont à exécuter aussitôt que possible comme première phase de réalisation de l'aménagement du territoire

a) la création d'un nouveau cimetière (mais ce projet sera abandonné le 7 novembre 1963 !)

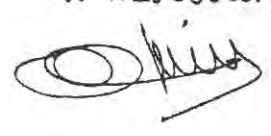
b) l'achèvement de l'aménagement et de l'équipement des voiries au lotissement des Comognes où 36 parcelles ont été vendues sur les 99 reprises au plan approuvé

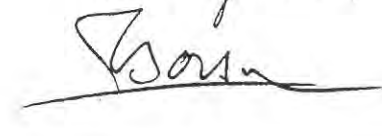
c) le redressement et l'élargissement des voiries d'accès au dit lotissement et le redressement et agrandissement de la place de l'église

Le 16 décembre 1962, le plan d'aménagement du territoire est définitivement approuvé

Le 27 septembre 1963, on fait mention de l'étude d'un complexe commercial aux Comognes par l'architecte Rousseau ! Un projet manifestement mort-né !

Objet de l'objet, M. Guillaume Louis, conseiller communal, rappelle à nouveau la nécessité de réglementer la vitesse des véhicules sur la route en béton et bitume et de placer une signalisation judicieuse aux abords des écoles, des carrefours et des routes secondaires. Le conseil communal de Comognes accorde les possibilités d'une signalisation régulière à établir dans la commune.

Le Secrétaire,  


Le Bourgmestre,  




L'évolution du lotissement n'est plus mentionnée dans les comptes rendus du conseil jusque fin 1964 ; il appartiendra à Monsieur de Jamblinne de terminer cette opération.

### **Les Rochettes, les Balaives, les Quinaux**

Aux Rochettes, la première vente de terrain communal est faite à Omer Gérard le 25 août 1957 : 14 ares à 27 francs le m<sup>2</sup>. Le 2 octobre 1960, trois nouvelles demandes sont introduites et l'établissement d'un plan de lotissement est demandé à un géomètre. Le 6 mai 1961 on signale que les formalités sont en cours pour l'extension du réseau de distribution d'eau aux Rochettes.

Pour les Balaives, le 1<sup>ier</sup> avril 1961, le conseil examine et adopte le plan de lotissement de la propriété Clérin à condition d'y apporter certaines petites modifications aux chemins à créer, modifications relatives au revêtement et à l'équipement en eau et en électricité.

Pour les Quinaux, le plan de lotissement introduit par M. Dardenne est examiné le 9 septembre 1962. Le dossier est transmis aux services de l'urbanisme avec avis favorable le 24 mai 1963 : "...pour valoir licence aux demandeurs d'entamer à leurs risques les travaux de voirie ; le conseil décide également de mettre à charge des lotisseurs la moitié des frais d'appropriation du chemin communal côtoyant le lotissement à l'ouest".

### **La commune rachète la route militaire**

Les neuf forts de la périphérie de Namur étaient reliés par une route doublée d'une voie ferrée (ce qui explique son assiette fort large) : la route militaire. En 1960, les forts ayant depuis vingt ans perdu toute utilité, cette route a elle aussi perdu sa raison d'être militaire. Le ministère de la Défense propose à la commune le rachat du tronçon qui traverse Andoy au prix de un franc trente (1,30 !) le mètre carré en raison de son mauvais état.

Le conseil prend connaissance de cette offre le 5 juin 1960 : "...Cette acquisition ayant lieu pour cause d'utilité publique et financée par un emprunt à long terme, si possible à trente ans au Crédit Communal, tandis que les frais de réfection de cette route seraient autant que possible à charge des riverains par une taxe appropriée".

Le 24 septembre 1961, on signale que les tractations continuent et que le mesurage a été effectué... La question est réexaminée le 4 février 1962 : "Le conseil décide de racheter la route militaire désaffectée, d'une contenance de 4 hectares 4 ares 98 centiares pour la somme de 52.647 francs (soit 1,30 francs le mètre carré) et de solliciter la reconnaissance de ce chemin comme étant de petite vicinalité et l'autorisation d'en acquérir l'assiette..." (NDLR : ce mot "vicinalité" est d'un usage peu courant ; le Petit Robert le définit comme "Etat d'un chemin vicinal...celui-ci étant défini comme une route étroite qui met en communication des villages..." ; mais cela n'explique pas le texte du conseil ; un lecteur compétent pourrait-il nous éclairer ?).

Le 24 mai 1963 un devis des travaux d'aménagement est établi pour une somme de 700.000 francs.

### **La création laborieuse d'une école gardienne**

Le 9 septembre 1962, le conseil examine une requête de parents qui souhaitent une école gardienne à Andoy. Suivant cette demande, 28 enfants sont en âge d'école gardienne soit 8 enfants de cinq ans, 7 de quatre ans et 13 de trois ans. Le conseil prend quatre décisions : ouvrir aussitôt que possible une école dans la salle Lizée mise gracieusement à la disposition de la commune par l'ASBL "Les œuvres du doyenné de Jambes", aménager et équiper ce local provisoire, procéder aux formalités pour la désignation d'une institutrice provisoire, porter les crédits nécessaires au budget de 1962.

Le 24 septembre 1962 le conseil décide de contracter auprès du Crédit Communal un emprunt de 100.000 francs, remboursable en dix ans, pour la création de cette nouvelle école.

Le 4 novembre 1962 on apprend que la salle Lizée ne sera pas disponible. S'il est possible d'aménager les locaux occupés par M. Simon (la maison contiguë à la salle) avant le 1<sup>er</sup> décembre, on adoptera cette solution ; sinon, on envisage la construction d'un local préfabriqué. L'affaire traîne !...

Le compte rendu du 27 septembre 1963 mentionne un projet de construction " en dur " pour 1.250.000 francs. Trop cher ! Et le conseil reconsidère la possibilité d'un bâtiment préfabriqué " mieux en rapport avec les finances communales ".

En décembre 1963, une expertise du terrain est ordonnée et de nouveaux plans sont établis dont le conseil prend connaissance le 6 juin 1964.

Mais les parents finissent par s'impatienter et le conseil prend enfin, le 9 août 1964, une décision pratique ; en voici la copie : " Le conseil communal est convoqué d'urgence en face de l'école libre des filles d'Andoy. Vu le retard dans la construction décidée d'un bâtiment d'école gardienne annexé à l'école primaire communale des garçons... Vu les incessantes pressions des parents pour que l'école gardienne soit ouverte sans un nouveau retard... Vu que l'occasion se présente enfin de prendre en location des locaux à titre provisoire... Le conseil communal décide de prendre en location, au mois, pour un temps indéterminé, les deux principales pièces du rez-de-chaussée de l'immeuble jusqu'ici affecté à l'habitation de l'institutrice de l'école libre, appartenant à l'ASBL " Œuvres paroissiales du doyenné de Jambes ", y compris le corridor d'accès par l'entrée latérale gauche, avec au surplus, en usage commun avec l'école libre, les WC, le préau et la cour de récréation. Dans ces parties communes, la priorité d'emploi appartiendra à l'école libre. La mise en état locatif des locaux sera à charge de la commune. Le loyer sera de 600 francs par mois pendant les douze premiers mois compte tenu des frais supportés par la commune pour la mise en état. Il sera porté à 800 francs par mois à partir du treizième mois.

Le conseil décide aussi de procéder d'urgence à la recherche d'une institutrice gardienne de façon que l'école soit ouverte au 1<sup>er</sup> septembre prochain ".

Le 26 août 1964 le conseil décide la nomination provisoire de Mademoiselle Marie-Jeanne Storm comme institutrice gardienne (cette nomination deviendra définitive le 12 décembre 1965) ce qui permet à cette école de s'ouvrir effectivement le 1<sup>er</sup> septembre !

Les locaux scolaires connaîtront d'autres avatars... Nous en reparlerons !

### **Le curé déménage, la place de l'église s'agrandit...**

Le 24 mai 1963, le conseil apprend que, par décision de l'évêque, l'abbé Parent, curé des paroisses de Wierde et d'Andoy devra habiter à Andoy ; un aumônier militaire occuperait le presbytère de Wierde... Finalement ce presbytère sera loué par la commune à un particulier en juillet 1966 avec la condition que la cour devant la salle Saint-Joseph reste libre d'accès.

Le 2 août 1953, le conseil avait décidé d'établir le jeu de balle sur la place de l'église ; le 14 octobre 1962, il décide de modifier cette place pour lui donner la forme d'un rectangle de 53 mètres de large sur une profondeur de 100 mètres à partir de la rue Grande, parallèlement à la rue des Platanes.

Le 6 mai 1961, le conseil envisage la suppression du sentier depuis la ferme Herman (l'ancienne Grande Cense, derrière le presbytère) jusqu'au chemin No 1 ; ce sentier était un raccourci, à travers champs, pour rejoindre la Nationale 4 vers Erpent ; il aboutissait à la pointe du Bois de l'Evêque.

Le 20 janvier 1961, Robert Simon est nommé cantonnier-fossoyeur ; il entre en fonction le 1<sup>er</sup> février.

G. Donnet

**Remerciements :** Je remercie Madame Françoise Borsu (Madame Loiseau) et Monsieur Jean-Marie Borsu qui ont aimablement reconstitué pour le Crespon l'histoire de leur père et celle de sa banque.

# LE PREMIER CLIENT DE M. BORSU AUX COMOGNES...

## POURQUOI ANDOY ?

1960. Le coquet appartement que nous louons près du pont de Jambes va devenir trop petit avec la prochaine naissance de notre second enfant. Ma nomination définitive dans l'enseignement à Malonne nous incite à envisager un achat de terrain et une construction de maison. Des recherches sont entamées autour de Namur avec un collègue de Malonne, Roger Gérard. Choix difficile s'il en est ! À la faveur d'un renseignement reçu au journal où je suis correspondant sportif, j'apprend qu'un lotissement communal commence à Andoy.

Né en plein centre de Charleroi et y ayant vécu jusqu'à notre mariage, je ne connais pas Namur et encore moins sa périphérie. L'épouse de l'architecte (Rempart de la Vierge) s'étonne de mon arrivée chez elle, son mari n'étant pas encore rentré d'avoir déposé son annonce au journal "Vers l'Avenir"... Quelques renseignements et me voilà route de Marche (qui n'était vraiment pas encore le "boulevard de l'automobile" actuel).

Demande de renseignements auprès d'un pompiste d'Erpent.

"Un lotissement à Natoye ?" (je m'étais trompé de lieu!)... "C'est beaucoup plus loin!"... "Pourtant on m'a dit que c'était près d'ici"... "Vous êtes certain?"... "Non, mais cela ressemble à Natoye"... "Tout près il y a Andoy"... "Oui, c'est cela!"

Quelques minutes plus tard, je me retrouve chez Madame Jeanne Gérard, épouse de Théodule, le garde champêtre, dépositaire du plan du lotissement. Cette dame, très gentille, m'explique,

me conseille, me situe exactement l'endroit... et m'y conduit. Je me retrouve devant d'immenses prairies, quelques maisons anciennes, quelques piquets blancs de délimitation des lots... et un calme impressionnant pour un gars de la ville comme moi. D'autre part, la "route" est un chemin de terre. Pas d'égouts. Pas de téléphone et bien sûr peu de voisins. Bref, un isolement certain pour un jeune ménage habitué aux facilités de la ville. Mais avantages aussi : le prix (quinze francs de l'époque au mètre carré plus la taxe de transmission), l'environnement serein, la proximité de Namur, la distance avec Malonne.

Quelques collègues sont immédiatement avertis car l'occasion est intéressante. Tant pis, je fonce et prends option sur deux terrains (choisis toujours sur les conseils de Madame Gérard) face à un grand champ cultivé par Monsieur Warnier. Monsieur et Madame Roger Gérard (maintenant amis fidèles depuis près de quarante-cinq ans) seront nos voisins.

Rencontre avec le bourgmestre Monsieur Borsu et là quelques problèmes surgissent : il souhaite que les candidats acheteurs s'engagent à construire le plus rapidement possible (des taxes sont prévues pour les terrains non construits) et ne veut pas d'un achat de deux lots pour un seul acheteur ; je le demande parce qu'il me semble que vingt mètres de largeur par lot c'est un peu peu. Après quelques discussions pas toujours faciles, il accepte finalement de vendre trois lots pour deux, celui du milieu étant divisé exactement en deux ; mais contre la promesse formelle de construire au plus vite.

Promesse tenue puisque les bulldozers entrent en lice en décembre 1960. Après les péripéties, aléas et contrariétés pas toujours faciles à vivre lors d'une construction nous entrons dans notre nouvelle maison le 11 juillet 1961 (lendemain de l'anniversaire de notre fille Isabelle), avec notre petit Philippe né en mars. Jeanne et Roger Gérard ont emménagé la veille.

Alors, pourquoi Andoy ? Hasard, circonstances, occasion, destin, chance ? Un peu de tout cela sans doute. Une certitude cependant ! Nous n'avons jamais regretté notre décision de nous y installer. Depuis plus de quarante ans, comme d'autres sans doute, nous y avons construit notre bonheur !

### Alerte à la future autoroute

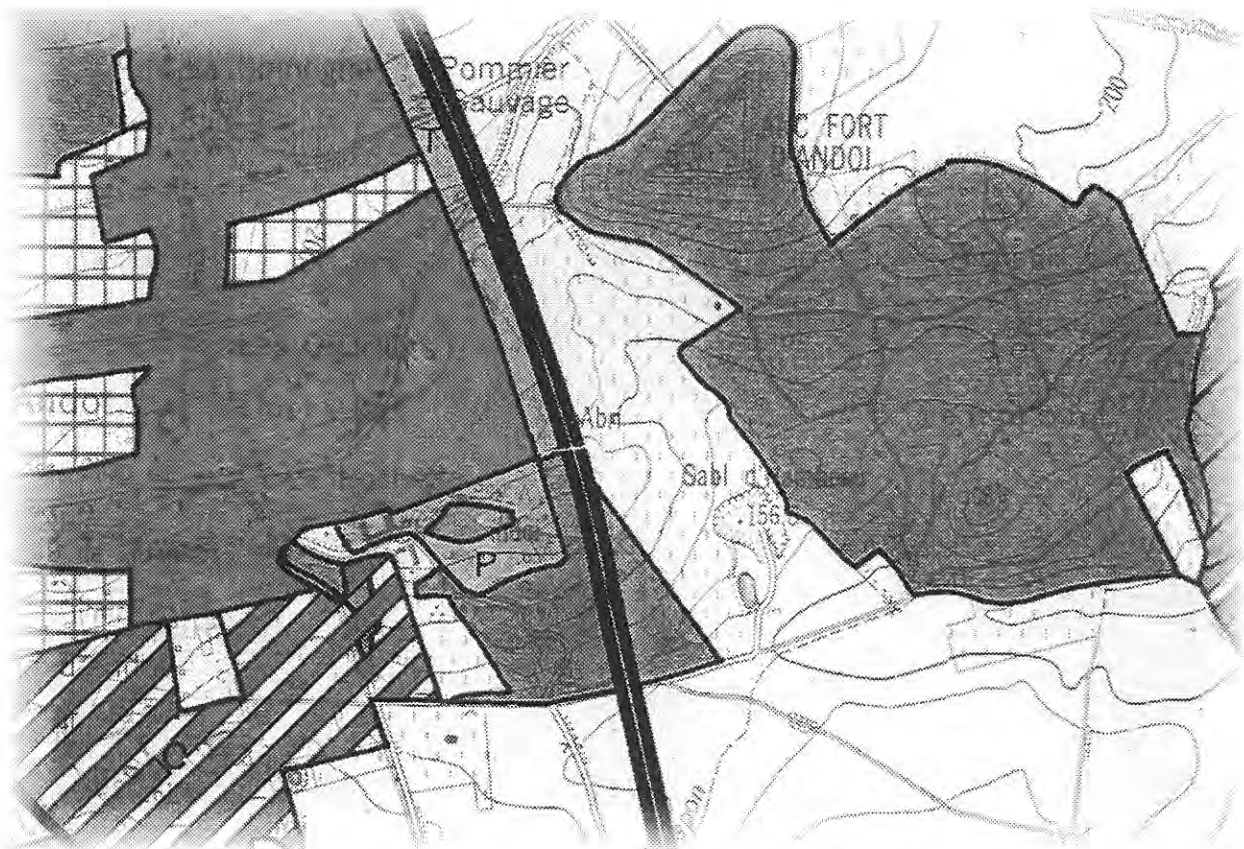
Quelque temps après notre emménagement, rentrant de mon travail, mon épouse me signale qu'un bonhomme procède à des relevés topographiques derrière chez nous. Curieux, je m'y rends et demande à l'intéressé ce qui se passe. " Monsieur, dit-il, j'établis des relevés concernant la future autoroute "... " La future

quoi ? "... " Venez voir dans l'appareil. Je suis exactement dans l'axe central. Il y aura un dégagement de plusieurs dizaines de mètres de chaque côté des quatre bandes de circulation ". Je regarde l'écran et là, sur la ligne centrale et verticale, apparaît exactement le coin arrière de notre maison ! Le gars, constatant mon incrédulité et mon désarroi, tente de me consoler : " Ce n'est pas pour tout de suite... Dans quelques mois seulement... ".

Je rentre à la maison les larmes aux yeux. Voilà pourquoi les terrains étaient si bon marché, ..Et on va se faire exproprier à peine installés ! Catastrophe !

Heureusement, des protestations, des influences extérieures, des considérations techniques et économiques vont déplacer le tracé de l'autoroute quelques centaines de mètres plus au nord. Il n'empêche que sa réalisation trouble pas mal la quiétude du quartier, une quiétude que nous avions tant appréciée à notre arrivée... Domage !

Georges Billard.



La série intitulée " Image de chez nous pour une image de soi " consacrée à l'évolution d'Andoy et de Wierde a traité jusqu'à présent de notre héritage du passé vu au travers d'anciens documents. Cette fois, c'est le Plan de secteur qui sert de fil conducteur à cet article. Au travers de ce plan, ce n'est plus du paysage du passé dont nous allons parler, mais de celui qui sera le nôtre demain. Paysage dont nos enfants hériteront et dont nous sommes aujourd'hui les acteurs...

## IMAGE DE CHEZ NOUS POUR DEMAIN : LE PLAN DE SECTEUR

En 1947, la commune de Wierde compte 644 habitants, alors qu'à la fin du siècle précédent il y en avait 900. Comme partout, le village souffre de l'exode rural. Les années soixante marquent un revirement et de 678 habitants en 1961 on passe à 873 en 1970. Ce revirement est principalement lié à la proximité de la ville, au développement des voies de communication, à la

démocratisation de l'automobile, à l'élévation spectaculaire du niveau de vie et enfin, à un rejet de la ville au profit de la campagne. Ce mouvement se traduit inévitablement par de nouvelles constructions, d'abord dans les villages eux-mêmes puis dans des lotissements (pour Andoy et Wierde sous la houlette de François Borsu, évoqué ci-dessus). Dans ces années dites des

<b>EDITION III</b>		<b>SABEDI 2 ET DIMANCHE 3 JUIN 1984</b>
<b>VERS L'AVENIR</b>		EDITIONS III Rue de l'Indépendance 1000 BRUXELLES
Journal quotidien		LE NUMERO : 18 F ABONNEMENTS : 30 jours 1.200 F 11 semaines 1984 2.300 F 10 ANS 1985 3.800 F C.C.P. - 090.0034129.012
Boulevard Ernest Meis, 12 - 5000 Namur		<b>67<sup>e</sup> ANNEE - N° 128 - 28 PAGES</b>
☎ 081/71.32.71 (9 lignes)		

# DÉGÂTS AUX CULTURES

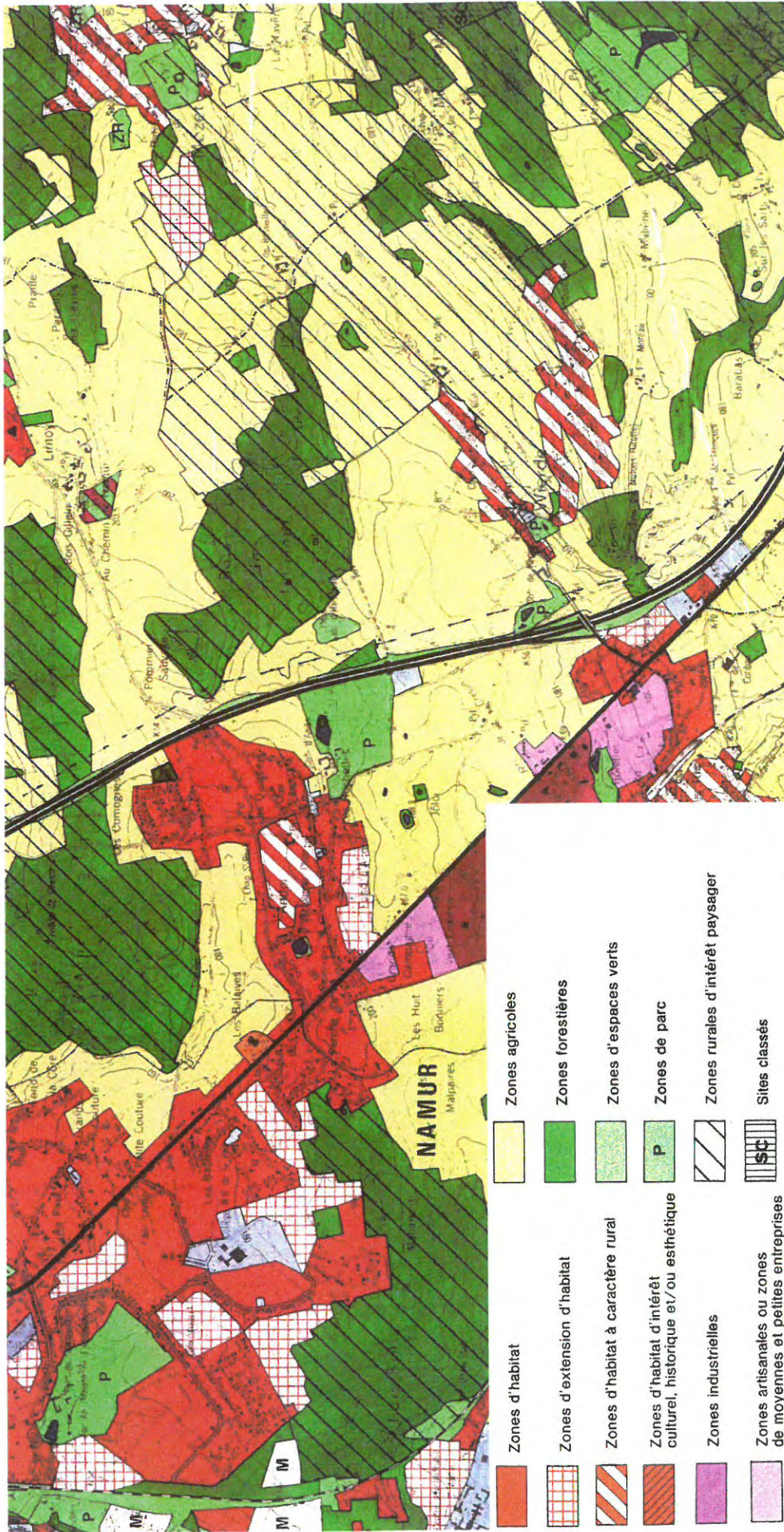
*Les pluies continues de ces dernières semaines causent des dégâts importants aux cultures, comme en témoignent ces champs de froment abîmés par de fortes ondées.*

(Photo V.A. - Philippe Berger)



*Le paysage rural qui inspire le photographe pour une première page du journal «Vers l'Avenir» est le même que celui qui intéresse le privé pour en faire du béton...*

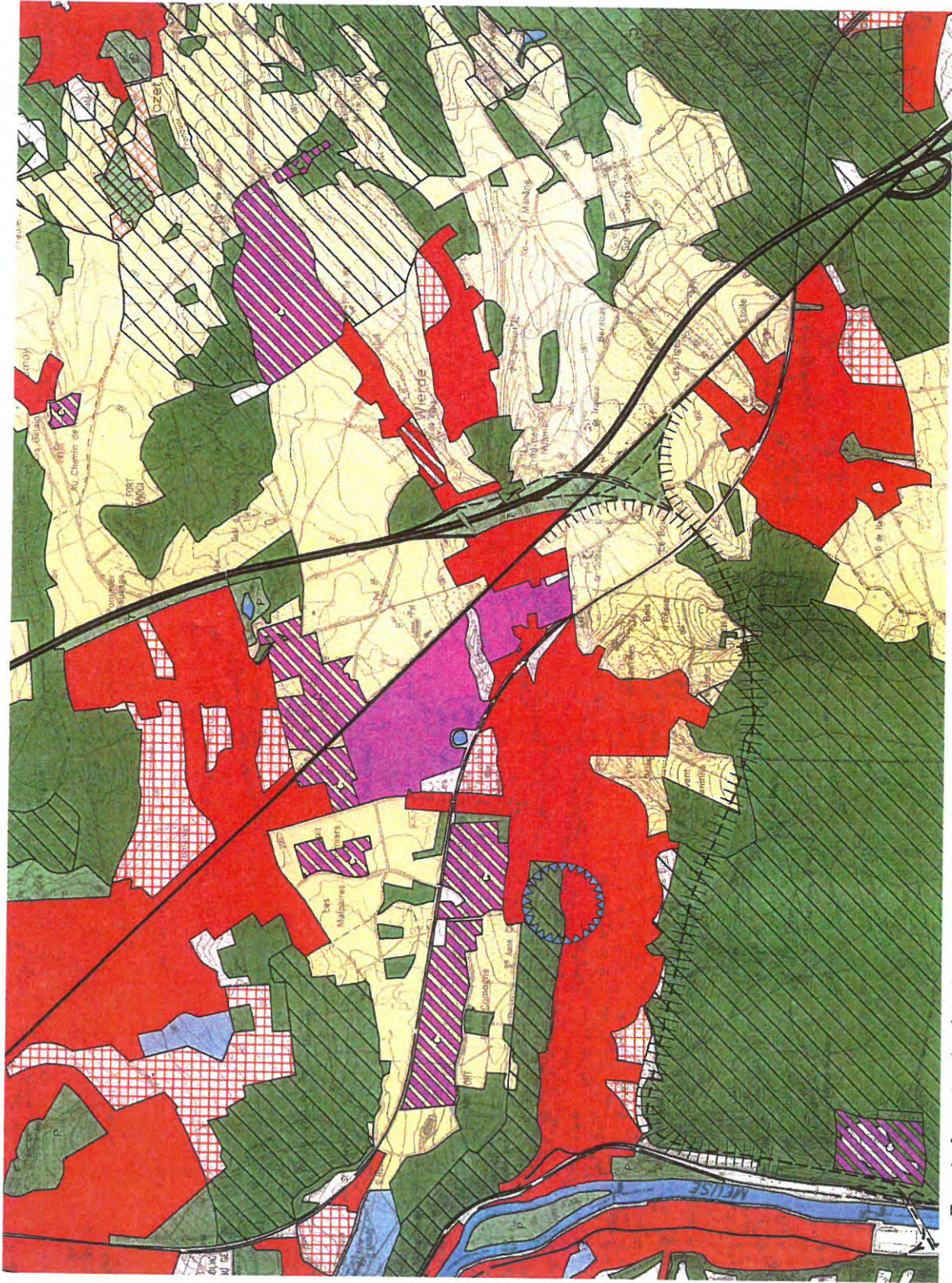
# PLAN DE SECTEUR POUR WIERDE



- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | Zones d'habitat   |  | Zones agricoles                            |
|  | Zones d'extension d'habitat                                     |  | Zones forestières                          |
|  | Zones d'habitat à caractère rural                               |  | Zones d'espaces verts                      |
|  | Zones d'habitat d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique |  | Zones de parc                              |
|  | Zones industrielles   |  | Zones rurales d'intérêt paysager           |
|  | Zones artisanales ou zones de moyennes et petites entreprises   |  | Sites classés                              |
|  | Zones de services   |  | Canalisations isolées existantes           |
|  | Zones rurales   |  | Lignes électriques à haute tension à créer |

Extrait du plan de secteur de Namur (planche Naninne 47/8) ; partie qui concerne Wierde.

# LE PROJET



*Extrait du projet du plan de secteur de Namur. Remarquez le projet d'autoroute qui devait relier le pont de Wépion aux Quinaux*

«golden sixties» la politique n'a pas beaucoup le souci de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, l'utilisation de matériaux industrialisés devient fréquente et les architectes sont parfois exagérément imaginatifs !... À cette époque, des images d'autrefois existent encore au centre des villages mais, ailleurs, de plus en plus de nouvelles habitations sont en rupture avec l'harmonie urbanistique existante... C'est alors que naît " l'aménagement du territoire " ! Avant d'en regarder les conséquences sur notre village, il nous a semblé intéressant de faire un bref historique de ce fameux " plan de secteur "...

### **Pour mieux comprendre le plan de secteur**

Il est évident que depuis que les hommes vivent en société ils organisent l'endroit où ils vivent ; l'aménagement du territoire n'est donc pas un concept très neuf ; ce qui est nouveau c'est que cet aménagement soit ordonné et réglementé.

La première expression de cette réglementation en Belgique a été un arrêté pris en septembre 1940 par les Secrétaires Généraux pour organiser la reconstruction des villes sinistrées, mais évidemment la guerre n'en permit pas l'application. En mai 1945 on installa une Administration de l'Urbanisme qui imposa aux communes des plans d'aménagement au nom d'une loi provisoire ; le provisoire ayant la vie dure en Belgique il fallut attendre le 29 mai 1962 pour que fût votée, après de longues discussions, la " Loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ". On y prévoyait des plans à différents niveaux, mais pour diverses raisons seuls les plans de secteurs ont vu le jour.

La question est simple : comment conférer à chaque partie du territoire l'affectation qui lui convient le mieux ?

Mais la réponse est d'une terrible complexité !... Pour maîtriser cette complexité la loi prévoit que les études se fassent par secteurs et par étapes.

Le territoire du royaume est partagé en quarante-huit secteurs (23 pour la Région wallonne) déterminés en fonction de caractéristiques géographiques et sociologiques homogènes. Celui de

Namur (qui porte le numéro 36) comprend les cent trente-deux anciennes communes de l'arrondissement de Namur et quatre de celui de Dinant.

Pour chaque secteur le travail se fera en trois étapes : l'avant-projet, le projet, le plan définitif. Considérons le secteur de Namur !

### **L'avant-projet.**

Le bureau d'étude " Alpha ", choisi par le ministre, commence son travail en décembre 1964 : connaissance approfondie du secteur sous tous ses aspects, prise en compte des souhaits des habitants, évaluation des besoins futurs en fonction de l'évolution démographique, économique, technique..., propositions concrètes, etc. Le bureau présente son avant-projet en 1968 sous la forme d'une carte au 1/10.000ème, carte qui est soumise à la consultation de divers organismes (notamment les administrations communales et provinciales et les représentants des intérêts économiques du secteur).

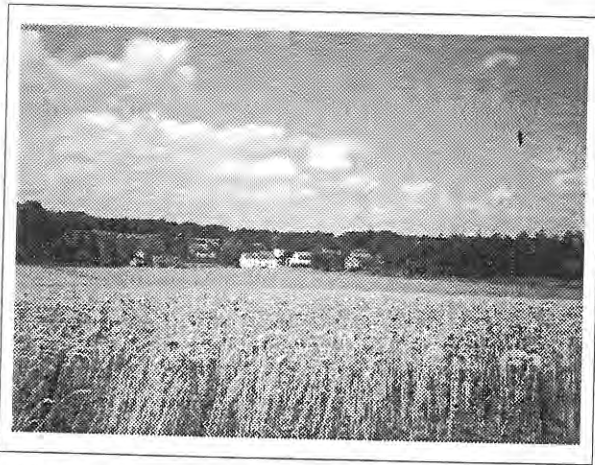
### **Le projet.**

Tenant compte des observations obtenues par ces consultations, l'avant-projet est remanié ; le nouveau document constitue " le projet " (également sous la forme d'une carte au 1/10.000ème), sur lequel, de juillet 1972 à juillet 1973, chaque commune est appelée à se prononcer par délibération de son Conseil.

Il est approuvé le 8 mars 1976 par M. Califice alors ministre (encore national) de l'Aménagement du Territoire et du Logement en même temps que des Affaires Wallonnes mais le travail n'en est pas pour autant terminé ! Avant







d'être admis comme plan définitif le projet doit encore être soumis à une enquête publique ; c'est-à-dire qu'il est déposé pendant nonante jours dans toutes les maisons communales où chacun peut aller émettre des observations et des réclamations ; pour le secteur de Namur l'enquête a lieu du 15 avril au 15 juillet 1976. Le

projet est ensuite, au stade terminal, examiné par la Commission régionale de l'Aménagement du Territoire. À remarquer : l'autoroute en projet reliant le pont de Wépion aux Quinaux à travers les bois de Dave !

### Le plan définitif.

Il n'a été publié que dix ans plus tard ! Le gigantesque travail démocratique entrepris en 1964 a été couronné et consacré par un arrêté royal le 15 mai 1986, arrêté qui a " conféré force obligatoire et réglementaire " au plan de secteur de Namur.

*La commune de Wierde a été supprimée et annexée à Namur par la loi du 30 Décembre 1975. Andoy et Wierde sont donc aujourd'hui des " quartiers " de Namur. Dans cet article, j'ai*

#### Ancienne commune de Wierde — Carte 47/8

- Aux Comognes (Andoy), la zone d'habitat est réduite de façon à reprendre un bois en zone agricole et forestière.
- Vu l'intérêt agricole, outre la suppression de la zone d'habitat linéaire, prévue à Wierde parallèlement à l'autoroute, au nord-ouest du bois Ferrare il est décidé de supprimer la zone d'habitat et une partie de la zone d'habitat à caractère rural prévues de part et d'autre de la voirie passant au-dessus de l'autoroute et menant au centre de Wierde.
- Un parc existant, près de l'autoroute, est inscrit en zone de parc.
- A l'est de l'autoroute E40, les zones d'habitat sont transformées en zones d'habitat à caractère rural. La zone d'extension d'habitat prévue au nord du lieu-dit « Lambaitiène » est supprimée. De nombreux terrains sont en effet disponibles à l'intérieur des zones d'habitat à caractère rural prévues.
- Les zones d'habitat sont limitées à 50 mètres de profondeur à front de voirie.
- La zone d'extension d'habitat prévue au projet de plan de secteur au nord de « Andoy » est supprimée en vue de protéger l'agriculture contre toute extension inconsidérée de l'habitat.
- Une zone de services est inscrite au lieu-dit « Les Balaives » pour reprendre des situations existantes.
- A Andoy, une zone d'habitat à caractère rural est inscrite sur les terrains entourant deux exploitations agricoles importantes.
- Au nord du lieu-dit « Quinau », la zone d'habitat est prolongée jusqu'à une habitation existante. Un lotissement existe de l'autre côté de la voirie.
- Au lieu-dit « Rochette », la zone d'habitat à caractère rural est réduite vu l'intérêt agricole. Elle est limitée à une profondeur de 50 mètres à front de rue.
- Au nord du lieu-dit « Lilliput », une zone d'extension d'habitat est inscrite sur des terrains repris initialement en zone rurale et en zone d'habitat jusqu'à 50 m de la R.N.4.
- Les terrains constituent l'extension normale de la zone d'habitat existante.
- Le centre du village de Wierde est inscrit en zone d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- Au centre de Wierde, le parc du château de Renia, repris en partie en zone agricole, en partie en zone d'habitat à caractère rural au projet de plan de secteur est inscrit en zone de parc.
- La petite zone agricole subsistant à front de voirie entre ce parc et la zone d'habitat prévue au sud est intégrée à la zone d'habitat.
- L'église et le cimetière situés au nord-est du parc sont inscrits en zone d'équipements communautaires.
- Au lieu-dit « Les Malpaires », au nord-ouest de la zone industrielle, en bordure du Bois Brûlé, la zone d'habitat est réduite d'environ 6 Ha de manière à protéger une exploitation agricole. Seule une bande 50 m de profondeur le long de la voirie menant à « La Perche » est maintenue en zone d'habitat.
- La vaste zone d'extraction prévue au projet de plan de secteur au nord-est de Wierde est supprimée. Il s'agit d'une ancienne exploitation d'argile plastique. Les terrains concernés sont inscrits en zone agricole.
- La zone d'extraction prévue au projet de plan de secteur entre l'autoroute et la R.N.4 est supprimée. Il s'agit d'une ancienne argillère. Les terrains concernés sont inscrits en zone agricole.
- La sablonnière d'Hambeau est reprise en zone d'espaces verts.

#### Conséquences pour Wierde de l'enquête publique de 1976.

*Cette enquête a recueilli huit observations individuelles et trois collectives (trois pétitions) des habitants de Wierde qui ont été prises en compte pour corriger le projet de plan de secteur. Ces corrections ont été publiées dans le Moniteur Belge du 18 novembre 1987 ; en voici la photocopie.*

*délibérément utilisé le terme de "village", non pas par refus de la ville, mais tout simplement pour marquer l'affirmation du caractère rural de nos entités.*

## **Le territoire de la Région Wallonne est un patrimoine commun de ses habitants**

En 1980, l'année du dépeçage de notre beau royaume, la gestion du territoire est devenue une compétence régionale. C'est pourquoi le ministère de la Région Wallonne a édité le 14 mai 1984 le "Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine" (CWATUP pour les intimes !), une véritable bible... qui a force de loi !

Ce code est évidemment constamment tenu à jour ; la dernière édition date de juillet 2003.

Le chaos créé par la régionalisation explique sans doute le long délai de plus de dix ans entre l'enquête publique, censée clôturer l'avant-projet, et la publication du plan définitif (paru au Moniteur Belge le 18 novembre 1987 !).

Son article premier définit son objet et ses ambitions : "Le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants. La Région et les autres autorités publiques... sont gestionnaires et garants de l'aménagement du territoire. Elles rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager".

Ce principe revient à donner à chacun la responsabilité de gérer un patrimoine dont nous avons hérité et dont les particularités naturelles, culturelles et paysagères constituent une richesse irremplaçable qui doit être conservée et développée. Aujourd'hui, cela implique aussi la prise en compte de la notion de développement durable, c'est-à-dire une gestion qualitative du cadre de vie tout en visant à répondre aux besoins actuels et en veillant à ne pas compromettre les possibilités pour les générations futures

de répondre à leur propres besoins.

D'autres instruments de gestion existent ; nous nous contenterons de les citer par souci d'être complet. L'aménagement du territoire est conçu au moyen du "Schéma de développement de l'espace régional" et du "Schéma de structure communal".

L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont fixés par les plans et règlements suivants : les plans de secteur, les plans communaux d'aménagement, les règlements régionaux d'urbanisme, les règlements communaux d'urbanisme. Tout cela est très compliqué !

## **Les zones du plan de secteurs**

Le code distingue deux types de zones : celles qui sont destinées à l'urbanisation et celles qui doivent en être protégées ; distinction qui renforce le souci du législateur de protéger les espaces relevant de notre patrimoine naturel. Les zones destinées à l'urbanisation correspondent à neuf types d'équipements : l'habitat, l'habitat à caractère rural, les services publics et les équipements communautaires, les loisirs, l'activité économique, l'activité économique spécifique, l'extraction, l'aménagement différé et l'aménagement différé à caractère industriel.

Les cinq zones protégées de l'urbanisation sont les zones agricole, forestière, d'espaces verts, naturelle et de parc. Sur le document cartographique, les zones sont coloriées de manière à ce qu'on distingue facilement les différents espaces (voir la carte avec sa légende). Le plan peut comporter en surimpression des périmètres où une protection particulière se justifie pour des raisons culturelles, sociales, historiques, esthétiques, économiques, paysagères ou de protection de l'environnement. Le plan peut aussi contenir des prescriptions complémentaires d'ordre urbanistique de sorte qu'il peut prendre une fonction qui relève normalement de règlements d'urbanisme.

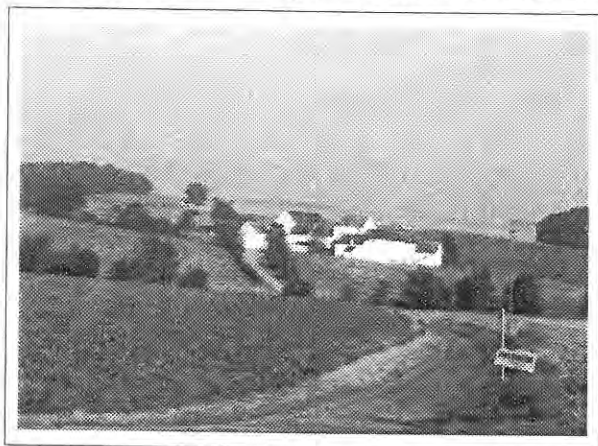
## **Les zones destinées à l'urbanisation**

Les zones d'habitat (en rouge) se situent pour l'essentiel autour des noyaux existants, mais elles tiennent aussi compte des engagements déjà pris par la commune. Lors de leur détermi

nation, on a le souci de freiner au maximum le développement des habitations en ruban le long des routes de grande circulation et d'éviter les zones d'inondations ou de pollutions. Leur délimitation tient évidemment compte des zones agricoles prioritaires et des bois existants. Elles couvrent les endroits où des autorisations de bâtir peuvent être délivrées si la voirie est suffisamment aménagée et équipée et si les conditions urbanistiques sont rencontrées.

En ce qui concerne Andoy (voir la carte...), la zone d'habitat englobe le vieux village, les Comognes, les Balaives jusqu'à la Perche, les Fonds d'Andoy, la partie située entre la rue Grande et la rue du fort d'Andoy, ainsi que toute la surface comprise entre la rue du Perseau, la rue des Comognes et le quartier des Comognes. À Wierde, en plus du vieux village, elle comprend les voiries qui montent jusqu'aux Tiennes, la rue de Jausse de la sortie de l'autoroute au carrefour de Quinaux et le quartier des Quinaux.

La zone d'habitat à caractère rural (blanche avec des bandes rouges) permet de côtoyer les exploitations agricoles, l'agriculture ayant priorité sur la résidence pure. Cette distinction a été prévue par le législateur en vue de conforter l'existence et le développement des exploitations agricoles intégrées dans la zone d'habitat. Enfin, l'intérêt culturel, historique ou esthétique de la zone peut être marqué par surimpression. Dans ce cas, des lignes verticales indiquent une zone protégée et des lignes noires obliques une zone rurale d'intérêt paysager. À Wierde, on a ainsi marqué le périmètre d'intérêt historique du centre du village et le périmètre d'intérêt paysager des campagnes de l'église à Mont-Sainte-Ma-



rie et, à partir de la ferme de Wez, de part et d'autre de la route de Jausse (voir la carte).

Une zone d'activité économique (artisanat, service, distribution, recherche ou petite industrie) est localisée le long de la Nationale 4 ; à Andoy, en face du quartier des Balaives et à Wierde, près du carrefour des Quinaux.

Existents aussi des espaces de services publics et d'équipements communautaires : les églises, les cimetières, les écoles, le terrain de football, le jeu de balle pelote et le tennis de table. A ce propos, il est à noter que l'ancienne école de Wierde sera détruite afin de réhabiliter le site protégé et qu'un nouveau bâtiment pour le tennis de table sera construit à Andoy.

### Les zones protégées de l'urbanisation

Le sol étant un patrimoine non reproductible, une limite est clairement tracée afin de protéger de l'urbanisation les espaces réservés à l'agriculture, à la forêt et à la conservation de la nature ; ces espaces contribuent au maintien ou à la formation du paysage. Les zones agricoles (en jaune) sont destinées à l'agriculture au sens général du terme. Les zones forestières (en vert foncé) sont destinées à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique ; notre village a la chance d'avoir pu conserver une ceinture boisée assez importante : les bois de l'Evêque, de Jeumont, de Hère, de Lambaitienne, de Moreau, de Ferrare... Les zones d'espaces verts (en vert clair) sont destinées au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel ; dans notre village, elles concernent les parcs des châteaux d'Andoy et de Wierde ainsi que quelques maigres bandes de terrain le long de l'autoroute. Ces espaces devraient évidemment être revus compte tenu de l'évolution des connaissances car, aujourd'hui, il ne s'agit plus de protéger un parc comme tel, mais bien de protéger tout espace qui s'inscrit dans un réseau visant à la conservation de la nature.

Ces trois zones couvrent 84 % du territoire de Wierde ce qui donne à notre ancienne commune son paysage rural.

## Les infrastructures

Les principales infrastructures routières qui traversent notre village sont des axes qui participent au développement du couloir européen Nord-Sud reliant Bruxelles à Luxembourg : la Nationale 4 et l'autoroute E411. Une liaison Wépion-Wierde était aussi prévue par l'administration des routes, mais elle a été abandonnée en dernière minute de manière à protéger l'environnement et la beauté du site champêtre et mosan que constituent le village et le bois de Dave. Cette victoire de la nature sur le béton a été obtenue par une fameuse levée de bouclier dans la population et par l'opposition unanime du Conseil communal de Namur (en 1985).

Récemment, il a aussi été question d'une ligne de chemin de fer reliant Sart-Bernard à Dausoux, le long de l'autoroute ! S'il faut reconnaître que ces projets servent l'intérêt général, il faut aussi admettre que nos intérêts particuliers ont déjà bien souffert.

Le plan fait apparaître une canalisation de gaz qui traverse la campagne des Balaives, mais dont le village ne profite pas...

Un projet de ligne à haute tension est dessiné sur le plan ; elle longe l'autoroute et traverse la zone verte marquant le parc du château de Reul pour se diriger ensuite vers la station de chemin de fer de Naninne. Le passage dans la zone verte était assez curieux ; c'était évidemment une erreur qui a été corrigée : la ligne installée passe de l'autre côté de l'autoroute.

## Le paysage agricole change

Les zones de forêts et d'espaces verts sont bien protégées ; deux exemples le montrent : la ligne à haute tension a été déplacée et les déboisements de part et d'autres de la rue Fosse al Terroule à Andoy ont été fort avantageusement compensés par de nouvelles et belles plantations. Malheureusement, il n'en va pas de même pour la zone agricole qui subit les influences de la modernisation et des nouvelles politiques agricoles. Cela amène inévitablement des changements de comportements que les fermiers, pourtant conservateurs par nature, sont contraints de suivre pour assurer leur survie. De plus, comme les petits agriculteurs disparaissent, leurs terres

sont regroupées dans de grosses exploitations. Tout cela a parfois pour conséquence que des sentiers piétons et des petits chemins trop étroits pour les gros charrois disparaissent sous le soc d'énormes charrues au profit d'espaces agricoles uniformisés. Si on compare d'anciennes cartes avec la réalité du terrain aujourd'hui, on constate que cela se fait même parfois au détriment de prescriptions liées aux servitudes. Plus grave encore, c'est parfois notre petit patrimoine populaire qui disparaît. Ainsi, en 1991, la potale Saint Roch a été renversée dans la campagne des Balaives. Fort heureusement, alarmé par un fermier, le Crespon l'a restaurée en 1992 sur la rue du fort d'Andoy.

Par ailleurs, beaucoup de haies disparaissent parce qu'elles nécessitent trop d'entretien, parce qu'elles causent une gêne pour le travail ou, tout simplement, parce que leur suppression peut faire gagner quelques mètres carrés de culture. Ces motifs n'ont que peu de valeur au regard de la beauté, de l'utilité et de l'intérêt écologique des haies. À long terme, leur disparition est même préjudiciable à l'agriculture, mais cela n'est pas toujours aisé à faire comprendre.

À défaut de remembrement, de plus en plus de prairies présentant un intérêt écologique, mais trop éloignées des exploitations agricoles pour y laisser du bétail, sont transformées en terrain de culture. Involontairement, cela peut aussi conduire à un désastre. Pour résoudre ces problèmes, il faudrait plus de préventions tout en veillant par ailleurs à la consolidation et au renforcement du pôle économique important que représente notre agriculture. C'est évidemment tout un programme...

Sur le plan architectural, les anciens bâtiments agricoles ne sont souvent plus adaptés aux nouvelles exigences et on voit naître de grandes étables ou des hangars à l'architecture fort éloignée du bâti traditionnel. C'est dommage, mais sans aide publique, on voit mal comment certains fermiers pourraient s'en sortir autrement.

## L'habitat explose

Les changements les plus importants dans notre paysage sont évidemment liés à l'explosion de l'habitat et à ses conséquences. Le plan de

### Évolution de la population de la commune de Wierde

Année	Habitants	Hommes	Femmes	Habitants au Km <sup>2</sup>	Logements	Logements au Km <sup>2</sup>
1880	762			66		
1890	900			78		
1900	863	447	416	75	181	16
1910	902			78		
1920	722	348	374	62		
1930	719			62		
1947	644	309	355	56	207	18
1963	678	337	341	59	222	19
1970	873	429	444	75	263	23

Source : Institut national de statistiques

secteur prévoit de nombreuses zones à bâtir, mais il n'y a pas encore de schéma de structure communal. En attendant, on assiste à une dilution de plus en plus grande de l'habitat. Evidemment, le paysage rural, la proximité de la ville et des grands axes ont tout pour plaire ; les investisseurs privés l'ont bien compris puisque'aujourd'hui, il est question de projets de lotissements qui pourraient remplir les grandes zones d'habitats encore vierges.

Un autre problème est celui des maisons construites un peu partout au détriment de l'harmonie urbanistique qui devrait participer au maintien de l'authenticité du village. À ce point de vue, il convient de souligner les efforts de la Région et de la Commune pour traduire dans des règlements une réelle volonté d'amélioration des qualités esthétiques des constructions, mais il faut bien avouer que la créativité des architectes a parfois raison de l'obstination des fonctionnaires les plus convaincus.

#### Le cadre de vie rural est menacé

L'addition de tous les changements peut ainsi progressivement avoir pour effet la disparition du caractère rural de notre paysage remplacé par une urbanisation qui adapte le paysage à ses besoins. Ce phénomène est donc à surveiller de près car c'est le cadre de vie de la campagne où nous avons choisi d'habiter qui est menacé, ce sont de beaux points de vues paysagers qui ris-

quent de s'effacer et enfin, cela pourrait signifier la disparition d'espaces naturels intéressants. En bref, c'est le contraire des grands principes qui fondent l'aménagement du territoire.

Pour illustrer les changements possibles à Andoy, il suffit de regarder les récents projets de lotissements proposés par des sociétés privées pour couvrir les zones d'habitats situées entre la rue du Fort d'Andoy et le quartier des Comognes jusqu'à l'autoroute. À Wierde, ce sont les zones à bâtir prévues de part et d'autres des voiries qui montent vers les Tiennes qui constituent un réel danger pour le paysage. On ne peut évidemment pas revenir sur ce que les limites des règlements et du plan de secteur n'ont pu contenir, mais par précaution – en terme politique, on devrait dire «par responsabilité» –, il serait sage de freiner au maximum tout ce qui est possible tant qu'on n'y verra pas plus clair.

#### Préservons notre territoire

Pour préserver notre territoire, il faudrait évidemment veiller à économiser et à valoriser au maximum les terres "vierges". Il est vrai que cela doit parfois se faire au détriment d'intérêts particuliers, mais il ne faut pas perdre de vue que le territoire est un patrimoine commun. Aujourd'hui, il est devenu impensable de laisser la maîtrise du sol aux mains de personnes privées ; cette attitude ne pourrait conduire qu'à hypothéquer l'économie du sol au profit d'une dispersion de l'habitat.

Une étude réalisée par la société STRATEC en 1994 montre que la Wallonie n'a besoin que de cent cinquante hectares par an si l'accroissement démographique se traduit par des constructions sur de nouvelles parcelles de dix ares. On peut en déduire que près du dixième des besoins annuels de l'ensemble de la Wallonie sont rencontrés par les deux projets de lotissements des Comognes d'Andoy... et bien d'autres lotissements sont en cours dans le Namurois. Ces projets sont d'autant plus inappropriés que l'on constate un timide retour à la ville dû aux efforts de rénovation urbaine, à la mise en valeur du patrimoine, à la création de piétonniers, au développement culturel et à la sécurité et, à Namur, l'attrait d'une ville où il fait de plus en plus agréable à vivre.

De plus, apparaîtront bientôt de nouvelles politiques liées aux problèmes environnementaux.

### Un exemple qui interpelle

Le plan de secteur prévoit en zone d'habitat une bande de terrain placée sur le pourtour d'une parcelle cultivée d'environ trois hectares située entre les rues des Balaives, des Comognes de Wierde et du fort d'Andoy. Remarquons qu'en délimitant cette zone de cette façon, le législateur facilite une banale implantation de constructions le long de la voirie, ce qui est en contradiction avec la volonté politique exprimée dans le code wallon d'aménagement. Pour les promoteurs immobiliers, cette situation est évidemment une bonne affaire car elle permet de réaliser un lotissement au moindre coût.

Une société privée qui s'y est intéressée a présenté le 7 avril 2003 à la population un projet de lotissement en vue d'une étude d'incidence. Il n'y a pas eu de surprise car le schéma présenté (voir copie en page 24) résulte d'une banale découpe de la parcelle en un maximum de lots alignés le long de la voirie.

Ce découpage nuit évidemment considérablement à l'ambiance urbanistique ! On aurait pu imaginer un projet présentant des petites places avec des maisons hors de l'axe de la voirie, des parkings, des aires de jeux pour les enfants, des sentiers, des îlots de verdure, etc. En bref, un projet qui présente les qualités spatiales indispensables à une vie sociale si difficile à cons-

truire !

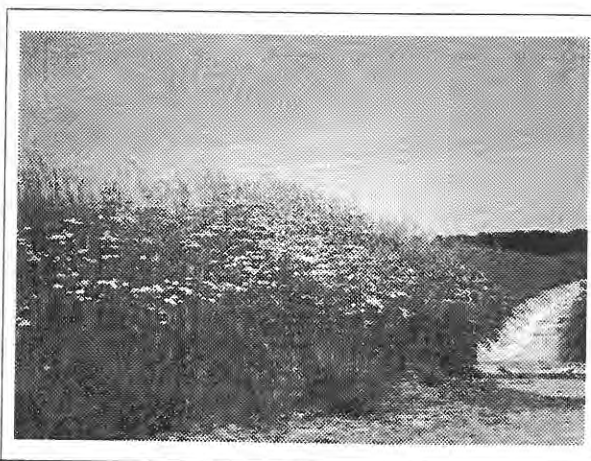
À propos de la disposition des maisons par rapport aux voiries, il est anormal que l'on n'applique pas aux anciennes habitations les normes de recul exigées pour les nouvelles. Pour régler ce genre de situation il faudrait subordonner le permis de lotir à la réalisation (ou la rénovation) de voiries ou d'espaces verts publics aux frais de la société privée et à une déclaration par laquelle cette société s'engage, au moment où les travaux sont entamés, à céder gratuitement à la commune la propriété de voiries ou d'espaces verts publics et des terrains concernés.

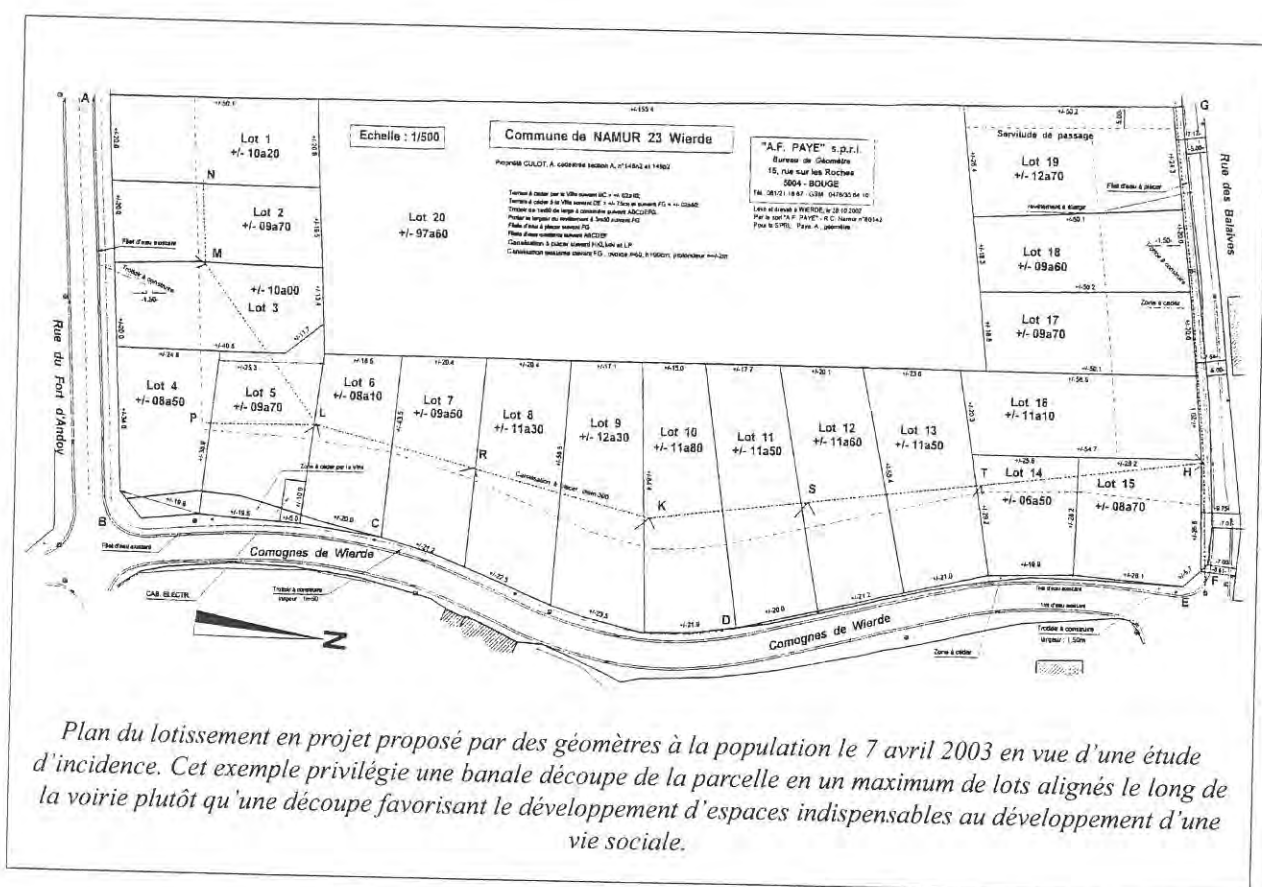
Les rues du Fort d'Andoy, des Comognes, de la Fosse al Terroule et l'avenue des Cytises sont des voies d'accès qui favorisent une circulation beaucoup trop rapide. Les limitations de vitesse ne sont malheureusement pas suffisantes et la situation présente de réels risques d'accidents ; dangers qui seront amplifiés par le nouveau lotissement.

La disposition des parcelles aux carrefours va considérablement réduire la visibilité, surtout au carrefour des Comognes. Pour résoudre ces problèmes de sécurité il faudrait aménager les carrefours (îlot central ou rond-point), créer de petites places avec un arrêt de bus, un banc, une cabine téléphonique...

Remarquons aussi que les anciennes habitations ne jouissent pas toutes de suffisamment de recul par rapport aux voiries pour permettre aux véhicules en stationnement de ne pas présenter un danger pour la circulation et pour assurer le légitime confort des habitants concernés.

Pour les piétons, des trottoirs sont heureusement





*Plan du lotissement en projet proposé par des géomètres à la population le 7 avril 2003 en vue d'une étude d'incidence. Cet exemple privilégie une banale découpe de la parcelle en un maximum de lots alignés le long de la voirie plutôt qu'une découpe favorisant le développement d'espaces indispensables au développement d'une vie sociale.*

prévus, mais il ne faudrait pas qu'ils servent de parking comme cela est souvent le cas faute de recul suffisant des maisons. Pour les cyclistes (de plus en plus nombreux) il faudrait des pistes convenables et pas simplement des lignes vertes comme à Géronsart !

Sur d'autres plans, le projet de lotissement présente d'autres inconvénients.

Le quartier des Comognes est, par endroits, parfois sous-alimenté en eau potable par manque de pression. La commune a déjà essayé de trouver une solution, mais en vain. Il est bien évident qu'avec les nouvelles habitations, il risque de ne plus y avoir d'eau pour tout le monde. Régulièrement des variations de tension du courant électrique provoquent des dégâts ; il n'est pas sûr que le projet va contribuer à améliorer cette situation.

La canalisation des égouts traverse les propriétés privées. C'est inimaginable. Il faudrait aussi s'assurer de l'écoulement des eaux de surfaces dans les égouts du carrefour des Comognes en cas de fortes précipitations car, par temps de fortes pluies, les eaux d'écoulement venant de la rue de Nanvoie menacent les habitations en contrebas. De plus, les terrains du lotissement

sont par endroits régulièrement noyés et le regain actuel de l'intensité des fortes pluies aggravent dangereusement cette situation.

### Un environnement naturel menacé

L'urbanisation du village contribue à une accentuation des problèmes environnementaux. De ce point de vue, il est de notre devoir de veiller à protéger et à développer tout espace qui s'inscrit dans un réseau visant à la conservation de la nature. Aujourd'hui, nous disposons heureusement du réseau Natura 2000 qui a déjà dressé un périmètre de protection autour de la mare située dans la prairie à côté du parc du château d'Andoy. D'autres habitats présentent évidemment un intérêt biologique et mériteraient d'être protégés. Par exemple la mare qui est menacée par le projet de lotissement aux Comognes d'Andoy : le lieu dit Ranisse. Ranisse signifie "endroit aux grenouilles" ("rana" vient du latin "grenouille" et "isse" de "où il y a beaucoup"; Balaives "endroit où coule l'eau"). Dans cette mare, un membre de l'association Rainne (spécialisée dans l'étude des reptiles et des amphibiens) a recensé plus de cent tritons issus d'espèces différentes. C'est extraordi

naire !

Cette faune se raréfie à cause de l'urbanisation excessive et de la destruction de son habitat; phénomène qui a amené la Région wallonne à prendre de sévères mesures de protection (Arrêté du 30/03/1983 visant à protéger toutes les espèces indigènes de batraciens et reptiles vivant à l'état indigène).

Pour préserver la biodiversité, il est grand temps d'arrêter tout ce qui peut lui nuire, de préserver et de restaurer tout ce qui contribue à sa sauvegarde. Il y a du travail...

## La participation citoyenne

*La politique fut d'abord l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde. À une époque suivante, on y a adjoint l'art de contraindre les gens à décider sur ce à quoi ils n'entendent rien (Paul Valéry).*

Une politique d'aménagement du territoire n'a de chance de réussite que si la population concernée en est l'agent. L'exposé des motifs de la loi de 1962 exprime clairement cette assertion à propos des plans de secteurs : " Il faut faire plus que consulter le public, il faut le faire collaborer à la confection du plan... Il faut que, lorsqu'il sera déposé à l'enquête publique officielle, le projet ne provoque pas dans l'opinion un mouvement de surprise mais que, au contraire, les groupements d'intérêts puissent dire à leurs membres qu'il s'agit d'une œuvre où on les a conviés à collaborer ". Pour concrétiser ces considérations la loi a organisé une participation locale en prévoyant une Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT) dans toute commune de plus de dix mille habitants. Cette commission étant char-



gée de présenter des observations et des suggestions au cours de l'élaboration des plans communaux d'aménagement et pouvant être saisie par le collège échevinal de tout problème d'ordre esthétique. En Wallonie, seules Liège, Charleroi, Gembloux et Verviers ont alors appliqué cette décision !

En 1974, un sondage d'opinion a révélé que 90 % de la population estimait utile l'intervention des pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire ; 64 % des wallons se disaient concernés par l'aménagement de leur commune, tout en s'avouant impuissants à influencer les décisions prises en cette matière et 25% estimaient que les contrôles devaient être renforcés. Une majorité se prononçait pour la réhabilitation de l'habitat, la protection des quartiers d'habitation et la lutte contre la spéculation immobilière. Malgré ce sondage il faudra attendre les décrets de 1985 et les dispositions de 1989 pour enclencher le processus de création des CCAT.

À Namur, la commission actuellement en place a été proposée par le conseil communal le 27 juin 2001, proposition légitimée par un arrêté ministériel le 30 mars 2002. Elle est composée de sept représentants communaux (un quart des membres sont délégués par le conseil communal) et vingt et un représentants des autres intérêts. Elle est présidée par l'échevin ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions (actuellement M. Lefrère). Wierde est représenté par Pierre Piron ; Jean-Marie Courtois est suppléant (le portrait de Pierre Piron a été donné dans le Crespon numéro 43 d'août 2002). Jacky Marchal, président de no



tre association en fait également partie. On peut considérer que notre village, notre patrimoine commun, est bien représenté.

*Le Code wallon prévoit une représentation géographique équilibrée !*

*Wierde compte un représentant à la CCAT sur 27, soit 3,70 % ; 1235 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 1998 pour 104.998 dans la commune, soit 1,18 % ; 1.158 hectares pour 17.989 dans la commune, soit 6,44 %.*

*Si la représentation était proportionnelle au territoire Wierde devrait avoir deux représentants !*

Cette commission est très importante comme instrument de participation à l'élaboration du schéma de structure communal et du suivi des plans particuliers d'aménagement de notre territoire.

Pour ma part, je dois bien avouer qu'il est bien compliqué de préserver ce que nous avons en fin de compte de plus précieux. Comme Hubert Reeves, j'ai " Mal de terre " mais j'ai aussi mal pour ma terre. Pussions-nous malgré toutes les difficultés faire de " notre patrimoine commun "

une valeur capable d'assurer le bonheur des générations qui nous succéderont !

José Bette

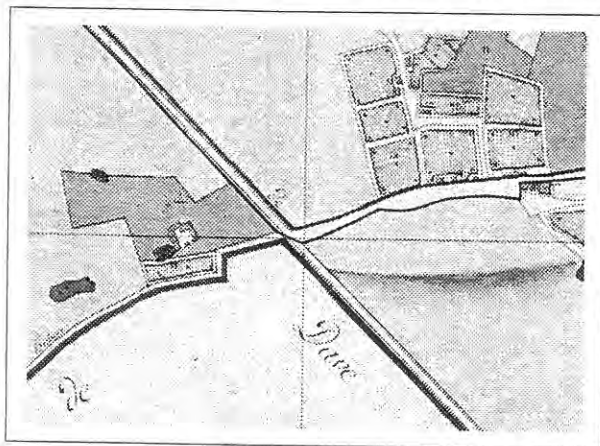
Pour en savoir plus, vous pouvez obtenir (c'est gratuit et très instructif) à la Région wallonne le " Schéma de développement de l'espace régional " qui contient une importante bibliographie et le " Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine ". Je vous recommande aussi la revue " Les cahiers de l'urbanisme " éditée par la Division de l'aménagement et de l'urbanisme du Ministère de la Région wallonne et les sites Internet de la ville de Namur et de la Région wallonne consacrés à l'aménagement du territoire (très intéressants). Les CD ROM contenant les plans de secteurs peuvent y être obtenus pour dix euros. On peut aussi consulter les plans sur Internet: <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Observatoire/Pages/DirOHG/Geomatique/PlansSecteurMap.htm>



# LA PERCHE : UNE CENSE DEVENUE CHÂTEAU

La " Ferme de la Perche " à Andoy est un des monuments historiques du village. La trace la plus ancienne que nous en connaissons apparaît sur une carte de 1692 (un extrait en a été publié dans le No 20 d'avril 1995). La " Cense de la Perche " y est indiquée comme un grand bâtiment en carré, où convergent deux chemins, situé le long de l'ancien et sinueux Grand Chemin de Namur à Luxembourg. La Nationale 4, rectiligne, cinquante ans plus tard, passera de l'autre côté en la séparant du village.

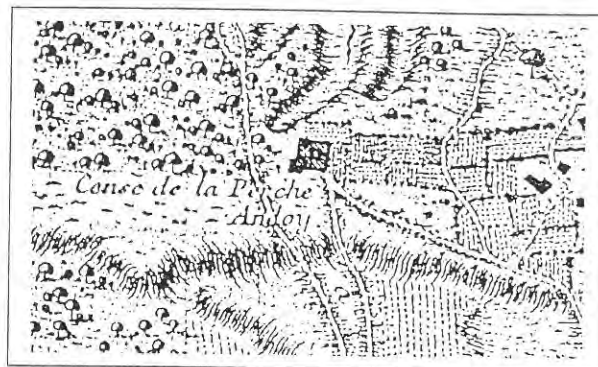
La propriété (les terres) est décrite dans " Le mesurage des biens des habitants d'Andoy " établi en 1753 ; la ferme y est dénommée " La cense de la Perche appartenante à Madame de Cassany ". La superficie totale des terres de cette exploitation sur le territoire d'Andoy était de



51,5 bonniers et 48,5 verges, soit 48,84 hectares actuels. Cette Madame de Cassany était la propriétaire la plus importante d'Andoy : outre La Perche elle avait aussi la Petite Cense (qui était située dans l'actuelle rue Haybie), exploitant 56 bonniers, 29 verges.

Les autres grands domaines étaient " La Grande Cense " (située derrière le presbytère), appartenant à l'abbaye de Géronsart, contenant 82 bonniers, 2 journaux, 70 verges et " La Cense de la Tour ", la ferme du château, appartenant à Madame de Guilaingin, contenant 86 bonniers, 41 verges.

Le bonnier valait à cette époque à Wierde 0,9462 hectare ; un bonnier correspondait à 4 journaux

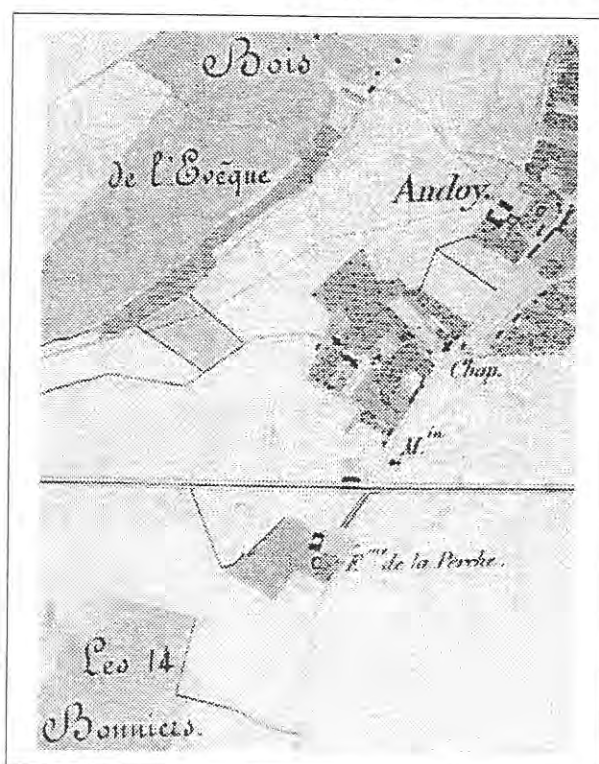


et un journal à 100 verges carrées !

En 1805, le plan de la Commune d'Andoy, établi par nos occupants français (publié dans le No 29 d'avril 1998), dessine plus nettement le domaine : un bâtiment carré entouré de prés, avec un grand jardin et un petit étang, à l'angle de ce qui s'appelait alors la Route du Luxembourg et le chemin de Saint-Hubert ; un domaine manifestement assez vaste.

La situation en est confirmée sur le plan cadastral de 1850 (publié dans le No 26 d'avril 1997) où le domaine est désigné " Ferme de la Perche " ; nom qui lui est toujours donné sur la carte du début du siècle.

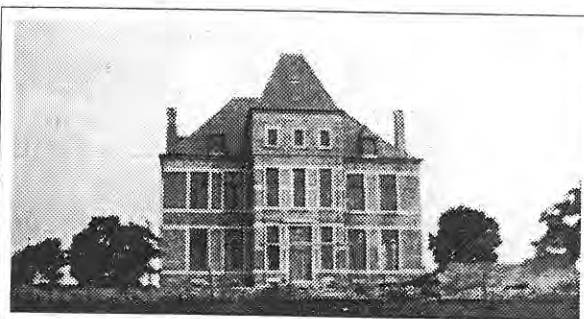
Le vocable " château " n'apparaît qu'au début





*Carte postale de l'ancien château. La Cense de la Perche avant la guerre 14-18. On voit la grange à l'arrière-plan.*

du siècle dans les documents de la commune ; notamment dans un registre de la population dans lequel Hugues de Pierpont y est domicilié. Le propriétaire, à cette époque, était André de Pierpont (1861-1954), époux de Nelly Legrand (1868-1957), mais il ne l'a jamais occupé. Les 20 et 21 août 1914 (la guerre a commencé le 1<sup>er</sup>), le château, la ferme proche et huit maisons voisines ont été détruits par l'armée belge " pour éviter que ces bâtiments, entre les forts de Dave et d'Andoy, ne servent de refuge aux Allemands ". Rappelons en passant que le fort d'Andoy, attaqué le 21, se rendra, à bout de forces, le 24. Payé par les dommages de guerre, le château a été reconstruit, dans un tout autre style, au début des années 20, par l'entrepreneur Joseph Paulus. De 1923 (le 11 juillet exactement) à 1944, André de Pierpont l'a loué (probable-



*Le château au moment de sa reconstruction, en 1920.*

ment pour un prix symbolique) à sa fille cadette Charlotte, épouse de Camille Moncheur ; puis, jusqu'en 1952 à quelqu'un dont nous n'avons pas retrouvé le nom. Il l'a finalement vendu à François Borsu qui y a emménagé le 16 août 1952. Le domaine a été repris en 1972 par Jacques Borsu (fils de François) et son épouse Anne Bilande (qui l'occupe encore).

Depuis la fusion des communes le lieu dit La Perche n'existe plus administrativement. Le château est situé rue du Chemin Vert et le nom " La Perche " ne se retrouve plus que sur un petit bout de rue qui s'amorce à deux pas du carrefour.

G. Donnet

**Référence :** Le mesurage des biens d'Andoy en 1753 a été évoqué par José Bette dans le No 9 d'octobre 1991 ; les données agraires ci-dessus ont été reprises de cet article.



*Le château en 2003.*

# UNE ENFANCE HEUREUSE AU CHÂTEAU DE LA PERCHE

En les écoutant raconter avec un plaisir évident leur enfance heureuse à la Perche on croirait entendre une histoire de la comtesse de Ségur et ce récit aurait pu s'intituler : " Un bon petit diable parmi sept petites filles modèles " ; Madame Charlotte de Pierpont tenant le rôle de la comtesse (née Rostopchine) et Monsieur Camille Moncheur de Rieudotte celui du comte de Ségur...

Dans sa modeste mais coquette retraite de la rue du Couvent, à Jambes, Marguerite Moncheur (devenue madame Delforge) a invité deux de ses sœurs : Simone (devenue madame Van Ravenstyn) et Françoise (devenue madame de Kerchove) pour évoquer leur jeunesse (hélas bien lointaine) dans ce petit paradis qu'a été pour

elles le château de la Perche. Les souvenirs de ces trois dames, volubiles et souriantes, abondent... Pour la clarté du récit, nous commencerons par la présentation des personnages qui ont animé ce château de 1923 à 1944.

## Le père

Notre père, Camille Moncheur, appartenait à l'une des plus anciennes familles d'Andenne fondée à l'époque de Napoléon par Pierre Moncheur. C'est par son mariage (le 23 mai 1799) avec la fille d'un Maître des Forges d'Andenne (Marie-Jeanne Bouverie) que cet aïeul, né à Tournai en 1765, a pris pied dans l'industrie locale où il a assuré sa fortune et celle de sa descendance.

*Né à Liège le 11 juin 1895, notre père avait donc dix-neuf ans au début de la guerre. Comme le raconte un article grandiloquent publié dans une feuille électorale de 1921 (où son nom bizarrement, parce qu'il n'aimait pas la politique, apparaît sur la liste catholique) il s'y est conduit en héros. Jugez-en par ces quelques extraits dont il serait dommage de ne pas respecter le style emphatique caractéristique de l'époque : " Au premier appel de la Patrie, en juillet 1914, Camille Moncheur quitte sa famille éplorée, avec la ferme volonté de faire tout son devoir... Attaché à l'état-major, il parcourt en auto les zones les plus dangereuses jusqu'au moment où, gravement blessé au genou, il est obligé d'entrer à l'hôpital. Et c'est cloué sur son lit d'hôpital qu'il est fait prisonnier quand les Allemands occupent Anvers... Incomplètement guéri, il est conduit en Allemagne, dans ces camps à peine ébauchés où tant de nos infortunés soldats ne sont même pas à l'abri des intempéries. Voilà le fils unique d'une des anciennes familles d'Andenne, le dernier espoir d'un de nos plus*



*Camille Moncheur, en 1938. À l'arrière-plan, la maison du jardinier.*

beaux noms, aux mains d'un ennemi implacable. Mais son âme ardente et toute dévouée à la Patrie ne peut supporter l'inaction du camp ; sa décision est bientôt prise : il fuira !

Une première fois, il parvient à s'échapper du camp. Mais il est repris aussitôt, brutalement maltraité et condamné à vingt jours de cachot, sans feu, sans lumière et presque sans nourriture...

A peine a-t-il purgé cette dure punition que Camille Moncheur, bien qu'étroitement surveillé comme " dangereux ", parvient pour la deuxième fois à tromper la vigilance de ses gardiens... Ramené au camp comme un bandit il y est soumis à toutes les brutalités d'une soldatesque dont nous, Andennais, ne connaissons que trop la fureur. Il est de nouveau condamné à quarante jours de cachot dans les mêmes conditions que la première fois : pas de feu, pas de lumière, un morceau de pain tous les quatre jours...

Cette terrible punition va-t-elle le calmer ? Non ! Car rien ne rebute les âmes vaillantes et fortes comme la sienne. S'il est repris, c'est le peloton d'exécution ; pourtant, il parvient à se construire une boussole et à voler une carte d'état-major... et s'évade pour la troisième fois... Après mille péripéties, après avoir failli être repris vingt fois, il arrive enfin en Hollande ! Le voilà libre. Va-t-il se reposer, rétablir sa santé ébranlée ? Non ! Camille Moncheur ne pense qu'à sa Patrie qui a besoin de tous ses enfants. À elle son dernier souffle ! À elle, jusqu'à la dernière goutte de son sang ! Il passe en Angleterre et de là en France pour reprendre sa place dans la petite mais vaillante armée qui garde héroïquement le dernier lambeau de la terre patriale.

Versé dans l'artillerie montée, il accomplira son service jusqu'à la fin de la guerre avec le plus beau courage... Il reçoit une seconde blessure devant Oostkerke (Dixmude) qui ne l'éloigne du front que le temps strictement nécessaire à la guérison...

Rentré au sein de sa famille, il n'oublie pas ceux qui comme lui ont combattu et souffert. Dans un beau geste, il obtient du conseil d'administration des Fonderies d'Andenne qu'il soit al-



Charlotte de Pierpont, en avril 1941, devant la porte d'entrée du château.

loué à tous les combattants, ouvriers de l'usine, une gratification de cinq cents francs !

On le voit, sous sa modestie, Camille Moncheur cache une âme vaillante et un cœur généreux. N'est-il pas bon pour nos enfants, pour la gloire et l'honneur de notre cité, que sa belle et noble conduite soit connue de tous nos concitoyens ?

Notre père était rentier !... Rentier mais pas inactif ! Féru d'électricité et de mécanique il a placé l'électricité au château, il y a installé l'eau courante : une pompe aspirait l'eau d'une citerne (qu'il avait construite) dans un réservoir situé au grenier et l'eau, par gravité, descendait dans les robinets..., il entretenait lui-même sa voiture (une américaine de seconde main, une des rares autos au village, à l'époque), il a bricolé, notamment, un hachoir à tabac, un séchoir à fruits, une charrette fort pratique équipée de roues de vélos...

Il s'occupait beaucoup du parc et du jardin (les photos en témoignent) et... cultivait et traitait lui-même le tabac qu'il fumait !

Grâce à son ingéniosité, nous disposions donc d'une salle de bain et d'un WC à chasse, luxe

rare à l'époque ; mais l'eau n'était ni chaude (il fallait porter à la salle de bain des cruches d'eau chauffée sur la cuisinière) ni potable (il fallait aller la chercher au puits du village).

Un de nos ancêtres, François Moncheur, époux de Louise Bauche, a été anobli au rang de baron le 16 juin 1881 mais la branche " de Rieudotte " ne semble pas avoir de titre de noblesse

## La mère

Notre maman, Charlotte de Pierpont, était la cadette des trois filles d'André de Pierpont et de Nelly Legrand. Née à Annevoile le 11 février 1895 elle avait donc vingt-cinq ans quand elle a épousé notre héros de père le 1<sup>er</sup> juin 1920, à la suite d'un véritable coup de foudre et de très courtes fiançailles : ils s'étaient rencontrés pour la première fois le 25 mars ! Nos parents ont d'abord habité le château d'Andenelle avant de venir, en juin 1923, s'installer à celui de la Perche, propriété de notre grand-père.

Nous aimions beaucoup notre maman ; elle était simple, gentille et généreuse, très bien considérée par les gens du village et le personnel du

château ; et notre père avait pour elle une véritable vénération. De santé fragile, elle veillait à ce que l'éducation que nous recevions soit tout à fait conforme à ce qu'elle et notre père souhaitaient. Hélas ! elle n'a pas vu très longtemps ses enfants grandir : un cancer l'a enlevé à notre affection en 1942.

## Les enfants

Nous voici par ordre décroissant d'âge et de taille sur cette photo prise en juin 1938, près de la chapelle. De gauche à droite : Charlotte (17 ans), Françoise (16), Simone (14), Marie (13), Jean (12), Marguerite (10), Jeanne (8) et Bernadette (7).

## Les institutrices

Nous n'allions pas à l'école du village ; deux institutrices, une pour les petits, une pour les plus grands, assuraient notre éducation. Les demoiselles Geradon (Marcelle et Valérie) étaient originaires de Vielsalm et nous verrons plus loin qu'elles exerçaient leur mission avec une vigilance exemplaire. À mesure que nous grandis-



*Les huit enfants, en juin 1938, dans le parc, devant la chapelle.*



*Camille Moncheur, en 1937, probablement en train de planter des pommes de terre. À l'arrière-plan, Désiré Hastir notre voisin fermier en train de herser.*

sions, elles devenaient plus des grandes sœurs que des maîtresses.

### **La cuisinière**

Quand l'équipage était au grand complet c'était quatorze bouches que ce personnage important avait à rassasier, trois fois par jour (quatre quand il y avait un goûter) en utilisant, autant que possible, sur ordre du capitaine, les produits du jardin, de l'étable, des clapiers et du poulailler. Et on peut dire, par expérience, que dépiauter un lapin ou plumer un poulet c'était drôlement plus difficile que de passer, comme on le fait maintenant, un poulet rôti au micro-onde !... Nous en avons connu plusieurs ; celle qui est restée le plus longtemps s'appelait Aurélia... Nous étions tenus de l'aider pour les opérations à notre portée, par exemple écosser les pois avant " d'aller à l'école "...

### **La bonne**

Il y en a eu plusieurs également. Notre première bonne n'avait que quatorze ans quand elle a été engagée à la naissance de l'aînée ; notre maman a dû tout lui apprendre ; elle nous a quitté pour se marier avec le désir " d'avoir une famille heureuse comme les Moncheur ". Elle a eu six enfants !... Puis nous avons connu Martha... Le rôle principal de la bonne était de s'occuper des bébés et des tout petits ; accessoirement elle participait à l'entretien de la maison. Quand la fonction " nurse " n'a plus eu de raison d'être la bonne est devenue femme de chambre ; Suzanne Oger a tenu ce rôle pendant

plusieurs années et elle a même accompagné la famille lors de son déménagement à Avin ; elle en a gardé un excellent souvenir.

### **Le jardinier**

Sa principale fonction était évidemment de cultiver des légumes, mais il s'occupait aussi fort activement de notre petite ferme ; c'est lui qui trayait les vaches et barattait la crème pour en faire du beurre... C'est lui surtout qui assumait chaque matin la corvée eau potable : deux seaux à la fois qu'il fallait aller pomper au puits communal en face de l'école...

Au temps d'Aurélia, c'était Joseph Defresne, son mari ; nous avons aussi connu Désiré Dispaux comme jardinier.

### **Madame à l'herbe**

De son vrai nom Cécile Pirmez. Nous l'appelions Madame à l'herbe parce que nous la voyions toujours en train de rectifier les bordures des pelouses avec sa faucille. Mais elle avait quelque chose de plus intéressant : une charrette à chien dans laquelle les petites balades dans le parc étaient très amusantes.

Une de ses petites filles est devenue religieuse.

### **Notre éducation au château**

Notre horaire était aussi rigoureux que celui d'un internat de Jésuites : classes de huit heures et demie à midi et de treize à seize heures (avec les récréations habituelles), étude de dix-sept à dix-neuf heures, tous les jours de la semaine y compris le samedi, avec congé l'après-midi du jeudi. Nous n'avions qu'un mois de vacances en août que certaines d'entre nous passaient à Vielsalm chez nos institutrices. Nous sommes allées quelques fois à la mer...

Elles étaient très gentilles mais exigeantes et il leur arrivait d'utiliser, sur nos jambes nues, des baguettes de genêts en guise de martinet pour punir nos incartades à leur discipline (NDLR : les punitions physiques ayant depuis longtemps disparu des méthodes éducatives, le martinet (petit fouet à plusieurs lanières de cuir dont mes mollets se souviennent fort bien) n'est plus pour les enfants d'aujourd'hui qu'un oiseau qui res-



*Madame à l'herbe, transportant sa provision d'herbes (en septembre 1934). Le petit garçon assis sur la brouette c'est Jean..*

semble à l'hirondelle). Les méthodes de nos préceptrices se sont révélées excellentes puisque nous avons tous bien réussi en secondaire. Étant donné l'époque et les convictions de nos parents, la religion a joué un rôle important dans notre éducation. À un point tel que notre vie en a été définitivement marquée...

Le dimanche était vraiment le jour du Seigneur : nous allions communier avant la messe de sept heures (il fallait être à jeun) et revenions déjeuner avant de retourner à la messe de neuf heures ; l'après-midi nous assistions aux vêpres (à trois heures) et, le mois de Marie, au salut (à six heures). Ces nombreux allers et retours, à pied, le long de la rue Grande jusqu'à l'église d'Andoy (où officiait l'abbé Hougardy) faisaient ainsi de chaque dimanche une sorte de pèlerinage...

Nous récitons avec beaucoup d'application les prières rituelles qui scandaient nos journées : au réveil (prière du matin), au coucher (prière du soir), avant et après les repas (le bénédicité et les grâces), au début des séances scolaires... Nous respectons avec rigueur les privations du carême qui préparaient Pâques et les étapes liturgiques de l'avent qui préparaient Noël ; nous

disions le chapelet chaque soir du mois de Marie ; et la communion privée de chaque enfant était un événement célébré dans la chapelle du parc...

Bref, comme pour la plupart des enfants de cette époque, notre vie religieuse était fort active !

Ah ! Nous avons failli oublier de parler de la confession ; c'est un autre beau souvenir ! Pour communier d'un cœur pur le dimanche matin nous étions tenus de nous confesser le samedi ; nos péchés d'enfants, chuchotés à travers le grillage, n'étaient évidemment pas bien graves et... si la semaine avait été trop calme, il nous arrivait de devoir en inventer pour justifier l'inexorable pénitence de notre brave confesseur. Un jour, l'une d'entre nous, sans doute lassée de murmurer des fautes imaginaires, cria bien fort pour que tout le monde l'entende : " J'ai été méchante et puis c'est tout ". Et sans doute, le curé débonnaire a-t-il répondu : " Vous me direz une dizaine de votre chapelet... et puis c'est tout... Te absolvo... ". Parce que l'abbé Hougardy, en fait de pénitence, quels qu'étaient le nombre et la gravité des péchés, n'avait qu'un seul tarif : dix Ave Maria. Si bien que cette pénitence systématique, nous





*La chapelle en décembre 1936 ; remarquez les allées aménagées par les enfants.*

la disions à l'avance, en partant...et arrivions absous dans le confessionnal !

### **Chaque enfant élevait ses lapins**

Nos parents considéraient que notre éducation ne devait pas se limiter à l'étude scolaire et qu'il était bon de nous habituer à une certaine austérité ; c'est ainsi que notre argent de poche était réduit à la plus stricte nécessité, que les cadettes usaient les robes de leurs aînées (le garçon, unique, avait plus de chance : sa garde-robe était mieux renouvelée), que nous apprenions à coudre, à raccommoder nos vêtements (nous avons ravaudé nos culottes !) et que nous étions tenus de participer à de menus travaux.

Par exemple, nous sommes allé ramasser des pierres dans les champs pour aménager les sentiers autour de la chapelle...et les petits seaux de sable que nous y apportions nous faisaient des bleus aux cuisses.

Autre exemple : la chasse aux sources possibles de crevaisons pour les pneus des vélos ; nous recevions vingt-cinq centimes pour chaque poignée de clous ou morceaux de verre trouvés dans

une allée du château.

Et puis, nous aidions le jardinier ; en annexe de sa maison il y avait une petite ferme avec quelques vaches, des cochons, des poules et... des lapins ; nous avons eu jusque cent lapins ; chaque enfant était responsable des siens ! Nous achetions des jeunes de deux semaines à la femme du garde-champêtre qui nous les laissait à quatre francs pièce " si on prenait les cinq " ; on marchandait... nous les nourrissions avec des fanes de carottes, des déchets de légumes et, friandises, des pissenlits cueillis dans les prairies...

Les distractions coûteuses nous étaient inconnues : nous ne sommes allées qu'une fois au cinéma à Namur, voir " Blanche Neige et les sept nains ".

### **La chapelle**

En 1926, à sa naissance, Jean a été victime d'une maladie grave pour la guérison de laquelle son patron Saint Jean-Baptiste a été sollicité ; et pour donner plus de poids matériel à cette demande d'intervention nos parents ont fait bâtir, dans le parc, une chapelle dédiée à cet intercesseur. Évidemment, sa statue trônait sur l'autel, mais sur les murs latéraux sept socles supportaient les statues des saintes patronnes des autres enfants.

Le petit Jean a été sauvé et la chapelle a été utilisée pour les grandes occasions ; notamment pour les premières communions. Chaque année, le 24 juin, le jour de sa fête, pour le remercier, l'abbé Hougardy venait y célébrer une messe en l'honneur de Saint Jean.

Jean Oger, futur prêtre, enfant de chœur à l'époque, se souvient de la générosité de Monsieur Moncheur qui lui donnait cinq francs quand il venait y servir la messe alors que de l'abbé Hougardy, plus mesquin, il ne recevait que vingt-cinq centimes pour le même service.

Un loir hibernait dans le bénitier, sous la protection des huit saints ; nous étions fermement priés de ne pas le déranger !...

### **Souvenirs en vrac**

Pour améliorer notre argent de poche nous avions trouvé quelques petites astuces... Nous de-



*La barrière antichars en éléments Cointet, sur la route de Naninne, à quelques centaines de mètres de la Perche. C'est une photo exceptionnelle, qu'il était évidemment interdit de prendre, de cet obstacle qui s'étirait entre les forts d'Andoy et de Dave, pendant la drôle de guerre.*

mandions à papa un sou sans trou (un franc) pour la collecte, sou que nous nous gardions bien de donner au curé et qui se transformait en bonbons chez Emerance... Emerance, qui tenait un café-épicerie près de la chapelle Notre-Dame de Géronsart, sur notre route vers l'église, a une place importante dans nos souvenirs d'enfants. Ou bien, nous allions vendre les pommes du verger, à cinq francs le kilo, à la Montagne Sainte-Barbe... Ou bien encore nous parvenions à vanner du blé en soufflant la balle des épis écrasés à la main ; nous échangeons ce blé contre du sucre... et le résultat final de ces opérations était bien sûr l'achat de bonbons chez... Emerance !

Les jeudis après-midi et les jours de congé nous faisons de longues promenades à Dave, à Wierde, à Naninne... avec nos institutrices ; et nous avons beaucoup joué dans le bois qui prolongeait le parc... Notre cour de récréation était pratiquement infinie...

Nous faisons les commissions chez le boulanger, le boucher, le cordonnier, à Naninne, à vélo... Un souvenir particulier à ce propos : pendant la guerre, on portait le grain à moudre au moulin de Jausse ; en rapportant les pains

(on parvenait à en mettre six dans les sacoches d'un vélo) nous grignotons les croûtes... comme une friandise !

Les anniversaires des parents étaient toujours une fête pour laquelle nous préparions de vrais spectacles faits de sketches et de récitations... Alfred, le facteur, qui venait à pied de Naninne pour faire sa tournée était particulièrement sympathique. C'est lui qui nous annonçait le retour des cloches de Rome pendant la messe du samedi saint ; il prétendait les avoir vues...

Et Alexandre Borsu, le menuisier, qui nous avait fabriqué une carriole miniature, réplique parfaite d'une grande...

Nostalgie !... Nostalgie ? ... Simplement quelques souvenirs d'une enfance qui laisse dans notre mémoire comme un goût de merveilleux !...

G. Donnet.

D'après les souvenirs de Françoise, Simone et Marguerite Moncheur, que je remercie pour leur si aimable collaboration.

# IMAGE DE CHEZ NOUS PENDANT LA SECONDE GUERRE



*Photo 1: Soldats mobilisés à Andoy en 1939-1940 (artillerie de forteresse).*

La troisième partie de cet article sera présentée dans le prochain numéro. En attendant, je vous propose deux photos intéressantes prises à Andoy durant la mobilisation de 1939 devant la maison de Maria Pirmez à la rue de Nanvoie. Ces documents étaient restés dans mes cartons dans l'attente de l'identification d'un soldat qui était mobilisé avec mon père et dont la marraine de guerre était Maria Pirmez. Maman, qui a rencontré mon père à cette époque, se souvient encore de ce soldat car, durant ses loisirs, il venait souvent passer la soirée à la maison et, pour l'anecdote, il y a même appris la couture avec ma tante. Ce soldat, c'est le premier militaire debout à gauche sur la première photo, mon père étant le troisième. Sur la seconde photo, c'est le second à gauche, mon père étant

le troisième. Il vient d'être formellement reconnu par son fils qui n'est autre que Louis Michel, notre Ministre des Affaires Etrangères. Ce soldat est donc aussi le grand-père de Charles Michel, le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne.

Le Crespon est très fier d'avoir, à cette occasion, reçu des félicitations d'une personnalité aussi éminente que M. Louis Michel.



*Photo 2.*

José Bette

**Edmond de Moreau**

**Chauffage - Sanitaire  
Toiture Zinguerie**

Tél. & Fax (081)40 06 76 CHÂTEAU D'ANDOY  
T.V.A. BE 690.419.274 5100 ANDOY-WIERDE



**FORTIS**

**FORTIS GROUP  
CREDIT A L'INDUSTRIE**



*Pas loin de chez vous, une agence  
bancaire aux horaires souples*

**Agnès HESBOIS-THYVIS**  
Avenue des Cytises 9  
5100 Andoy  
Tél./Fax : 081/40 07 41



**FLEURS**

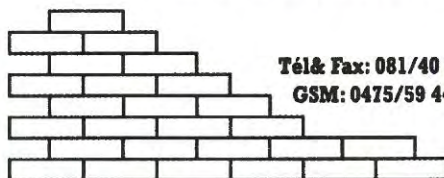
**Christy**

*Chaussée de Marche 969  
5100 Wierde  
081/40 11 24*

**José LAMBOTTE**

**RUE DU PERSEAU, 51 5100 ANDOY-WIERDE**

**Maçonnerie, béton, carrelages charpente  
dallage, pavés béton, transformations.  
Location mini-pelle avec chauffeur.**



**Tél& Fax: 081/40 10 96  
GSM: 0475/59 44 38**

**CB**

**CHRISTIAN BOTTIN**

**Assurances**

**Prêts**

**Placements**

Rue du Fort d'Andoy 15  
B-5100 WIERDE  
Tél. 081 40 16 77  
Fax 081 40 16 45

**ELECTRICITE GENERALE**

**sprl MILELEC**

941 chaussée de Marche  
5100 WIERDE  
Tél.: 081/40.01.00